

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Le **mardi 22 SEPTEMBRE, à 19 heures**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle des conférences et ont délibéré sans condition de quorum. Le jour de cette séance **13** membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
M. Jean-Pascal HESSE
Mme Virginie KRIKORIAN
M. André TILLOY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
M. Vincent BALADI
Mme Martine GUICHARD
M. Jean-Louis BARTHELÉMY
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19h sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2020 20

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 08 2020 21

08 2020 13

Désignation du secrétaire de séance

08 2020 14

Approbation du compte rendu de séance du 11 juillet 2020

08 2020 17

Adoption du règlement intérieur du 8^e arrondissement

08 2020 16

Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 8^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code général des collectivités territoriales

08 2020 18

Autorisation donnée au Maire du 8^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement

08 2020 21

Autorisation donnée au Maire du 8^{ème} arrondissement de signer des conventions d'occupation temporaire de locaux de la mairie du 8^{ème} arrondissement en vue de tournages cinématographiques

08 2020 15

Approbation du budget supplémentaire de l'état spécial du 8^e arrondissement

2020 DDCT 21

États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021

2020 DDCT 22

États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021

2020 DDCT 23

Inventaire des équipements de proximité 2021

08 2020 19

Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

2020 DAC 242

Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des temps d'activités périscolaires

2020 DAC 550

Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

2020 DAC 591

Subventions (6.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2020 DAC 598

Subvention (4000 euros) à l'association AIFM dans le cadre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

2020 DASCO 34

Divers collèges - Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

2020 DASCO 82

Indemnisation amiable de ZURICH ASSURANCE, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

2020 DASCO 84

Divers collèges publics - Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126 257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

2020 DASCO 90

Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021

2020 DASCO 92

Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2020 DASCO 112

Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 euros)

2020 DASCO 113

Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 euros)

2020 DASCO 117

Subvention (123 570 euros) à trois collèges au titre du budget participatif des collèges et à un collège au titre du budget participatif parisien

2020 DASCO 126

Caisse des écoles - Subvention exceptionnelle (61 000€) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2020 DAE 161

Salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Élysées (8^e) convention avec la société OREXPO

2020 DASES 169

Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes

2020 DU 27

Acquisition d'une emprise de voirie dans la ZAC Beaujon

2020 SG 2

Convention d'objectifs relative à l'aménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8^e)

V08 2020 07

Vœu de Mme LECUYER pour améliorer l'aménagement initial de la "coronapiste" rue d'Amsterdam

V08 2020 08

Vœu de Mme LECUYER pour mettre un terme aux violences récurrentes dans le secteur des Champs-Élysées

V08 2020 09

Vœu de Mme LECUYER pour concerter et informer l'ensemble des parties prenantes sur tout projet d'aménagement des abords d'une école dans le 8^e arrondissement

V08 2020 10

Vœu de Mme LECUYER pour remettre en état le parc Monceau et restaurer ses grilles afin de revaloriser le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du site

V08 2020 11

Vœu de Mme LECUYER pour préparer au plus vite l'avenir du bassin du collège Condorcet

V08 2020 12

Vœu de Mme SEGOND relatif à l'amélioration de la signalisation routière rue de Ponthieu

V08 2020 13

Vœu de Mme SEGOND pour lutter contre l'usage détourné de protoxyde d'azote

V08 2020 14

Vœu de Mme SEGOND pour l'installation de boîtes à livres dans le VIII^e arrondissement

V08 2020 15

Vœu de Mme SEGOND pour lutter contre l'affichage publicitaire sauvage dans le VIII^e arrondissement

V08 2020 16

Vœu de Mme SEGOND pour la sécurisation des pistes cyclables du Boulevard Malesherbes

V08 2020 17

Vœu de Mme SEGOND relatif au budget participatif

Q08 2020 04

Question orale de Mme SEGOND relative à l'arrivée des habitants des 84 logements construits dans les anciens locaux de l'INPI rue de St Pétersbourg/rue d'Amsterdam

Q08 2020 05

Question orale de Mme SEGOND sur la transition écologique à la mairie du VIII^e arrondissement

1 ° / Mme d'HAUTESERRE — Adoption procédure d'urgence, inscription à l'ordre du jour complémentaire délibération 08 2020 20

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Mes chers collègues, j'espère que vous avez passé de bonnes vacances et que vous n'avez pas été frappé par la maladie du COVID-19. Je suis ravie de vous retrouver pour le premier conseil de rentrée. Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint et que le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été envoyé.

Après publication de l'ordre du jour initial, nous avons dû introduire une délibération 08 2020 20 m'autorisant à signer les conventions de tournage. Conformément à l'article 2 de notre règlement intérieur, je vous demande de vous prononcer à main levée sur la procédure d'urgence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'inscription en urgence est donc adoptée à l'unanimité, la délibération est donc inscrite à l'ordre du jour, je vous remercie.

2 ° / 08 2020 13 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons élire le secrétaire de séance. Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, Grégoire GAUGER, comme secrétaire de séance. Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix la délibération 08 2020 13. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2020 13 est adoptée à l'unanimité.

3 ° / 08 2020 14 — Approbation du compte rendu de la séance du 21 juillet 2020

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons l'approbation du compte rendu de la séance du 21 juillet 2020. Je vous propose d'approuver le compte rendu du conseil. Nous n'avons pas reçu d'observations. Je mets aux voix la délibération 08 2020 14. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Le compte rendu de la séance du 21 juillet 2020 est approuvé à **l'unanimité** des membres présents

4 ° / 08 2020 17 — Adoption du règlement intérieur du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons aborder la délibération 08 2020 17, adoption du règlement intérieur du 8^e arrondissement. Je passe la parole à Grégoire GAUGER pour présenter le texte.

M. GAUGER : Je vous remercie Madame le Maire. En effet, conformément à l'article L2121-8 du Code général des collectivités, le conseil d'arrondissement a l'obligation d'adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'élection. Nous sommes à trois mois de cette élection. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est un règlement mis à jour par rapport à l'ancien qui commençait à être un peu désuet. Ce nouveau règlement intérieur a des avancées significatives en termes de clarification, aussi bien du processus du conseil d'arrondissement que des droits et des devoirs de la majorité et de l'opposition. Certes, un règlement intérieur n'est jamais exhaustif, il ne peut pas tout prévoir en effet, mais celui-ci a nécessité un travail très approfondi pour répondre au mieux à ce qui se fait à Paris. Il a été soumis et validé par les services juridiques de la Ville de Paris. Si vous le permettez, je vais vous présenter les principales modifications de ce règlement par rapport au précédent. Vous l'aurez noté,

nous avons maintenant l'obligation de présenter les vœux non rattachés à une délibération dix jours avant la séance. C'est ce qui se fait dans quasiment tous les arrondissements limitrophes. Nous avons en revanche pour les vœux rattachés à une délibération la possibilité de les déposer à tout moment, sous réserve de l'accord du conseil d'arrondissement. Il favorise également une dématérialisation de la documentation. Il permet également un enregistrement des séances, mais ce n'est pas le choix que nous avons fait sous cette mandature en raison de son coût. Il permet aussi un nombre de questions à l'oral qui n'est plus limité en nombre, mais en temps d'examen, comme cela se fait et conformément à la réglementation. Il permet également une clarification des droits aussi bien de la majorité que de l'opposition, notamment en termes d'expression dans le bulletin municipal, où, vous l'aurez compris, conformément à la loi, la majorité a droit à 50 % d'expression dans les édits et l'opposition a droit à 50 % qu'elle doit elle-même se répartir proportionnellement aux résultats des élections. Je vous invite à voter en faveur de ce règlement s'il n'y a pas de commentaires.

Mme LECUYER : J'ai plusieurs observations. D'abord je vais revenir sur la captation que vous évoquiez. Effectivement, dans ce règlement intérieur figure expressément la possibilité qui est faite d'être filmé et de recourir à quelque moyen de captation que ce soit. En relisant le PV de la séance précédente, j'en profite pour vous faire part de notre étonnement au commentaire de Madame KRIKORIAN qui est adjointe et qui exprimait son opposition personnelle en évoquant la perte de la propriété des vidéos et certaines utilisations malveillantes. Merci d'avoir confirmé qu'il y avait bien possibilité de filmer, c'est inscrit dans le règlement intérieur. J'imagine qu'il n'y aura pas d'observations si jamais les uns les autres utilisent leur smartphone pour filmer.

M. GAUGER : J'ai une précision par rapport à cela. Il peut y avoir des observations si, quand vous filmez, cela nuit au bon fonctionnement des débats.

Mme LECUYER : Qu'est-ce que vous voulez dire par cela nuit au bon fonctionnement des débats ?

M. GAUGER : Écoutez, c'est jurisprudentiel, mais tout le monde peut comprendre que cela doit se faire de manière discrète et respectueuse des débats afin de ne pas perturber les élus qui voient le public.

Mme KRIKORIAN : Si vous permettez Madame LECUYER, pour être fidèle à la réponse que je vous ai faite au précédent conseil municipal. Il y avait deux choses. Effectivement le respect de la réglementation générale sur la protection des données (RGPD), et le respect des données personnelles, l'utilisation de l'image de chacun. Cela était mon premier argument. Le deuxième argument était financier. Nous avons exposé l'estimation faite de cette demande en se demandant clairement si c'était la priorité des dépenses de la Mairie du 8^e que de s'exposer en vidéo, alors que notre conseil municipal est ouvert à chacun, puisque c'est public. Une communication préalable est faite à l'ensemble des habitants, donc ils ont tous l'occasion de venir y assister.

Mme LECUYER : Pour le sujet, cela peut coûter absolument zéro euro si c'est en Facebook live. Cela se fait de plus en plus dans les mairies d'arrondissement. Hier, le 16^e arrondissement faisait pour la 1^{ère} fois un Facebook live. Je pense que le coût est un faux sujet.

Mme KRIKORIAN : Non, puisque là vous n'avez pas de respect des données personnelles.

Mme LECUYER : C'est une séance publique, il n'y a donc pas de sujet de respect des données personnelles. En tant qu'élus, on est publiquement amené à rendre des comptes devant les habitants. Il n'y a donc pas de respect des données personnelles. C'est du live. Je faisais juste un petit aparté. Je reviens sur le règlement intérieur. J'ai une question sur le projet d'article numéro 26. Peut-on réduire

le délai de préavis des questions orales à vingt-quatre ou quarante-huit heures au lieu des dix jours prévus ? Ces questions orales sont souvent des questions d'actualité et un délai de 10 jours n'est pas adapté. Les dix jours avant le conseil d'arrondissement risquent de créer une problématique par rapport aux questions d'actualité. Pour la mandature précédente, c'était quarante-huit heures me semble-t-il. Pourquoi donc est-on passé de quarante-huit heures à dix jours ?

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER, vous êtes dans l'opposition et vous avez besoin d'exister. Je le comprends tout à fait. En revanche, il y a un règlement et il faut le respecter. L'ancien règlement était désuet et donc nous avons décidé de repartir sur de nouvelles bases. Vous n'arrêtez pas depuis l'ancienne mandature de constamment comparer la gestion du conseil par rapport aux autres arrondissements. Chaque maire gère son arrondissement. Nous sommes dans le 8^e arrondissement, et non dans le 16^e, ni dans le 17^e, ni dans les autres arrondissements. Donc la maire d'arrondissement est responsable et fait la police dans son assemblée.

M. GAUGER : Pour compléter les propos de Madame le Maire si besoin était, je tiens à rappeler que dix jours, c'est ce qui se fait dans la majorité des arrondissements parisiens. Autre point, vous avez déposé vos vœux dans le délai de dix jours sous l'ancien règlement. Cela n'empêche donc pas de déposer des vœux dans ce délai. Deuxième argument très important, cela permet aux services de vous apporter des réponses de qualité. Nous devons souvent saisir les directions techniques et il faut un délai qui le permet.

Mme LECUYER : J'ai une troisième question afférente au projet d'article 28 qui concerne le Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement, le Cica, qui réunit les représentants d'associations locales. Ces représentants sont supposés être réunis au moins une fois par trimestre. Pouvez-vous vous engager s'il vous plaît à tenir cette fréquence, qui est relativement ambitieuse et à nous communiquer les dates et les thèmes des prochaines réunions du Cica ? Dans l'esprit de cet article, puisqu'il s'agit de mettre au cœur de l'arrondissement les associations, je vous propose un nouvel article relatif à la possibilité pour les habitants de poser des questions diverses à la fin des conseils d'arrondissement. Je vous lis une proposition, dont nous pouvons débattre : *« Après que l'ordre du jour du conseil d'arrondissement a été épuisé, le maire d'arrondissement laisse la parole aux habitants pour un temps réservé à des questions diverses intéressant la vie de l'arrondissement. Ce temps ne peut excéder quarante-cinq minutes, avec transcription en annexe du procès-verbal de séance. Chaque habitant ne peut présenter plus de deux questions par séance. Les auteurs disposent de deux minutes pour exposer leurs questions et d'un temps de réplique de deux minutes après la réponse des élus concernés. À sa demande, l'auteur de la question peut exercer un droit de regard et de correction sur la transcription de ses propos en annexe du PV avant l'adoption de celui-ci à la séance suivante. »* C'est une proposition pour que les habitants puissent poser des questions liées à la vie de leur arrondissement.

Je voulais terminer par une proposition d'amendement à l'article 31 qui concerne la mise à disposition d'un local pour les conseillers n'appartenant pas à la majorité de l'arrondissement. Son alinéa 3 précise, je cite *« que ce local ne peut pas servir de permanence électorale ou accueillir des réunions publiques. »* Alors si je comprends ce qu'est une réunion publique, j'ignore ce qu'est une permanence électorale. Les règles qui régissent les moyens d'une collectivité pendant les six mois qui précèdent l'élection sont explicitement prévues et encadrées par le code électoral. Elles n'ont pas vocation à s'appliquer pendant toute la mandature. Par souci de clarté et pour ne pas retirer aux conseillers de l'opposition la possibilité de recevoir en mairie des administrés qui en font la demande, comme le font tous les conseillers d'opposition de France et de Navarre, comme le faisait notre ancienne collègue Corine BARLIS sous la précédente mandature, je vous propose donc de rédiger ainsi l'alinéa 3 de ce projet d'article 31 qui suit : *« Ce local sert au travail d'élu des conseillers n'appartenant pas à la*

majorité du conseil d'arrondissement. Sur l'ensemble des créneaux horaires d'ouverture au public de la mairie du 8^e, ils peuvent recevoir sur rendez-vous les administrés qui en font la demande en format nécessairement restreint compte tenu de la superficie du local, trois personnes maximum simultanément. Ils ne peuvent pas utiliser le local pour accueillir une réunion publique ou réaliser un travail à caractère électoral dans les six mois précédant une élection. » Pour terminer...

Mme d'HAUTESERRE : Vous savez bien que nous sommes dans la majorité. Vos vœux et vos amendements ne seront pas adoptés.

Mme LECUYER : En tout cas, je vous en fais part.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, car ce sera dans le PV. Ça vous permet de fanfaronner devant tout le monde.

Mme LECUYER : Vous avez une opposition qui représente 54 % à elle trois.

Mme d'HAUTESERRE : Vous plaisantez ?

Mme LECUYER : Nous sommes trois oppositions.

Mme d'HAUTESERRE : Parce que le PS est avec vous ?

Mme LECUYER : Je parle de l'opposition.

Mme d'HAUTESERRE : Vous êtes vous-même une opposition de sens commun. Je pense qu'il y a deux autres opposantes qui ne sont pas du tout de votre bord.

Mme LECUYER : Je ne vois pas le rapport.

M. GAUGER : J'aimerais qu'on reste sur le règlement intérieur, puisque c'est l'objet de la délibération. Au sujet de l'article 28 concernant les associations qui participent à la vie municipale, ce n'est en rien une ambition. C'est la loi, madame la conseillère, et nous faisons évidemment confiance à monsieur André TILLOY, qui est en charge des associations, pour animer et suivre cette volonté des associations si elles le souhaitent. Par rapport à vos propositions d'amendements, notamment sur la salle, nous y avons déjà répondu. Le règlement répond à la législation, il permet un bureau pour les élus d'opposition. Je sais que le secrétariat général vous a déjà répondu sur ce sujet-là. Vous aurez tout le loisir de vous organiser avec les autres membres de l'opposition pour recevoir sur rendez-vous comme cela se faisait sous la mandature précédente. Je propose qu'on refuse cet amendement et qu'on soumette le règlement intérieur tel qu'il est à l'approbation.

Mme LECUYER : Nous pouvons donc recevoir du public.

Mme d'HAUTESERRE : Non.

Mme LECUYER : Il y a une incohérence dans ce document.

M. GAUGER : Est-ce qu'on peut procéder au vote, Madame le Maire ?

Mme LECUYER : Je termine. Je vous suggère en plus de doubler le nombre de pages dédiées aux tribunes d'opinion, de sorte que la majorité dispose d'une pleine page et que les oppositions se

partagent une pleine page aussi. Les habitants seront certainement sensibles à un journal comportant plus de débats d'idées.

Mme d'HAUTESERRE : Vous êtes dans l'opposition, nous appartenons à la majorité et nous gérons le journal municipal.

Mme LECUYER : L'opposition a des droits.

Mme d'HAUTESERRE : Nous vous avons donné 1 500 signes, donc l'opposant qui a fait 20 % a un nombre de signes supérieur à votre tribune. La deuxième opposante Madame SEGOND a un nombre de signes supérieur au vôtre. Vous avez fait 16 %.

Mme LECUYER : Non, j'ai fait 17,14 %. Enfin, peu importe, ce n'est pas le sujet.

M. GAUGER : Je propose qu'on passe au vote. Sachant qu'avec le nouveau règlement, on aura droit à cinq minutes de questions sur les sujets.

Mme SEGOND : J'ai deux suggestions à vous faire, si vous le permettez. Est-ce que nous pourrions prévoir à l'article 23 d'ajouter un alinéa pour que les vœux des conseils consultatifs de quartier soient portés à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement ? Ça me paraîtrait intéressant et pourrait peut-être éviter la procédure un peu lourde des questions en fin de conseil. Via les conseils de quartier, les habitants pourraient manifester leurs intérêts. C'est aussi un moyen de dire aux habitants, si vous vous intéressez au 8^e, à votre quartier, participez et par ce biais-là, vous pourrez émettre des vœux. La deuxième suggestion est relative au comité consultatif des associations. Il serait intéressant de publier la liste des associations qui en font partie, par exemple sur le site de la Mairie ?

M. GAUGER : Pour compléter votre observation, je tiens à souligner que l'article 28, qui est encadré par la loi, permettra aux associations d'avoir une voie consultative et de faire des propositions au conseil d'arrondissement où l'on pourra délibérer. Il y aura déjà donc un dialogue qui s'instaurera par le biais des associations.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération 08 2020 17. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2020 17 est adoptée, je vous remercie.

A L'UNANIMITE (12 voix), le Conseil adopte le règlement intérieur du Conseil

Abstention : Mme Catherine LECUYER

5 ° / 08 2020 16 — Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 8^e arrondissement de Paris pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE: Nous abordons la délibération 8 2020 16 qui concerne la délégation du Conseil d'arrondissement au Maire du 8^e pour les procédures de marché adaptées. Cette délibération me permettra de signer les procédures de marché en fonction des objets et des seuils fixés par le

Code des marchés publics. Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération 08 2020 16 est adoptée à **l'unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

6 ° / 08 2020 18 — Autorisation donnée au Maire du 8^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la délibération 8 2020 18, autorisation donnée au Maire du 8^e pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement. Il s'agit de m'autoriser à signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement aux associations à but non lucratif pour des manifestations publiques. Une convention type est jointe au projet de délibération. Y-a-t-il des observations ? Madame LECUYER.

Mme LECUYER : Je veux profiter de l'examen de cette délibération, que je voterai bien sûr, pour renouveler des propositions que nous aurons l'occasion de faire durant cette mandature. Que faire de ces salles, quelles propositions faire pour ces salles que notre maire peut mettre à disposition des habitants ? Il y avait quelques propositions, à savoir organiser des réunions de concertation publique pour tout projet d'aménagement significatif dans l'arrondissement, recevoir une fois par an les gardiens d'immeuble, acteurs essentiels de la qualité du cadre de vie dans nos arrondissements, organiser des rencontres régulières avec les partenaires institutionnels et commerciaux de la Mairie comme les policiers, les enseignants, organiser des réunions de conseil et d'accompagnement des femmes victimes de violences, organiser des séances de suivi des jeunes papas, accueillir des séances de cinéma gratuit sur le modèle ciné-séniors, etc. Je voterai bien sûr pour ce projet de délibération.

Mme MALACHARD : C'est notre programme.

Mme d'HAUTESERRE : Non seulement c'est dans notre programme, mais il me semble qu'en tant que maire, quels que soient les arrondissements, c'est notre travail initial de recevoir dans notre mairie et dans la seule salle dans laquelle nous pouvons réunir, la salle des conférences, un certain nombre d'invités. Nous n'avons pas d'autres salles pour recevoir plus de 60 personnes. De nombreux événements ont eu lieu jusqu'au mois de mars 2020, avant la crise sanitaire. Effectivement aujourd'hui, nous avons énormément de demandes. 70 % des événements qui étaient prévus pendant la pandémie ont été annulés. Nous allons reprendre ce cycle de consultation. Comme vous le savez, tous les ans se tient le salon du 111 des arts. Nous ne vous avons pas attendu pour gérer cette mairie. Merci. Je mets aux voix cette délibération numéro 08 2020 18.

Mme SEGOND : Comme la mairie d'arrondissement est la maison commune des habitants du 8^e, j'aurais souhaité qu'une liste des conventions d'occupation temporaire des salles de la mairie soit mise à disposition du public et publiée sur le site internet de la Mairie, avec le nom de l'association, la période de mise à disposition et la destination des lieux.

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous le savez, les réunions que nous organisons avec les écoles, les associations, sont temporaires. Elles ne dépassent pas une demi-journée ou un après-midi. Nous signons une convention pour établir les responsabilités en cas d'accidents. Nous prêtons gratuitement des salles trois ou quatre fois par an aux établissements scolaires qui souhaitent réunir les enfants et parfois organiser des réunions pédagogiques avec les parents, comme nous l'avons fait l'année

dernière, au sujet de la violence, du harcèlement contre les enfants. Bien sûr la convention est publique, tout est transparent. Cette convention a pour but de se protéger juridiquement si un enfant se blesse, en cas de dégradation des locaux etc....

M. GAUGER : Les événements ouverts au public sont communiqués sur le site de la mairie et les réseaux sociaux. Évidemment, ce n'est pas le cas pour les événements non ouverts au public pour des raisons de sécurité ou parce qu'ils sont propres aux associations. Il faut trouver un juste milieu. La communication est très importante et madame le Maire y accorde une grande attention.

M. TILLOY : Je dois préciser que les salles de la Mairie sont peu nombreuses. Le lieu habituel de réunion des associations est la maison de la vie associative et citoyenne.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération 08 2020 18. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'**unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

7 ° / 08 2020 21 — Autorisation donnée au Maire du 8^e arrondissement de signer des conventions d'occupation temporaire de locaux de la mairie du 8^e en vue de tournages cinématographique

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit de m'autoriser à signer des autorisations de tournage dans les locaux de la mairie. La tarification est fixée par la DDCT. Le produit des redevances alimente à hauteur de 75 % les fonds du maire de l'année N+1. Y-a-t-il des observations sur cette délibération ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'**unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

8 ° / 08 2020 15 — Approbation du budget supplémentaire de l'état spécial du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : À l'occasion du budget supplémentaire 2020, les crédits viennent augmenter les montants attribués en crédits initiaux à l'occasion du budget primitif 2020. Vous avez les comptes sous les yeux. Je vais vous faire un bref résumé. Le budget supplémentaire vient donc reprendre les crédits reportés (restes à réaliser et reports libres) constatés après le compte administratif. En investissements, il y a 33 600 euros en plus qui correspondent à 11 200 euros sur la dotation d'investissement de la mairie, 22 400 euros d'investissement pour les conseils de quartier. En fonctionnement, cela représente 132 000 euros supplémentaires qui correspondent à 16 700 euros sur la dotation d'animation locale de travaux qui se sont reportés, 115 400 euros sur la dotation de gestion locale avec par exemple 80 500 euros pour l'administration générale, essentiellement les fluides, le nettoyage des locaux, le chauffage, 29 600 euros pour les écoles maternelles, 5 900 euros pour les écoles élémentaires, 3 600 euros pour les enseignements d'arts plastiques, 7 000 euros pour les bibliothèques, 4 100 euros pour le gymnase et le centre sportif, 12 300 euros pour les bains douches, 300 euros pour le centre d'animation, 37 500 euros pour les crèches et 6 100 euros en moins pour les espaces verts.

Mme SEGOND : Je voudrais savoir ce qu'il y a derrière les contrats de passation de services, le compte 611, les locations mobilières de matériel roulant, les fêtes et cérémonies. Le montant des frais d'affranchissement compte 6261 m'interpelle. Une dernière question sur le budget de fonctionnement des conseils de quartier, car ils n'ont pas fonctionné en 2020 pour les raisons que l'on sait.

M. BALADI : Nous allons reprendre compte par compte. Tout d'abord en ce qui concerne les affranchissements, ce sont tous les envois aux habitants (les envois des courriers administratifs et ceux qui concernent l'animation locale) comme les invitations aux conseils de quartier en début d'année. En ce qui concerne le matériel roulant compte 61.351, cela me permet de répondre aussi à la question de Madame LECUYER de juillet dernier, pour laquelle nous avons apporté dès le lendemain une réponse écrite, c'est la ligne des locations mobilières, notamment le coût de transport des instruments de musique, des chauffeurs, la location du véhicule du Maire, ainsi que les locations des divers mobiliers et de prestations de transport pour les conseils de quartier et les équipements de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Vous évoquez la voiture de fonction du Maire. Je rappelle que je suis la seule maire d'arrondissement qui ai conservé la même voiture depuis six ans. Certains maires en ont changé trois fois. C'est une fonction qui nécessite d'être véhiculé. Si demain la Ville de Paris décide que les maires doivent se déplacer à vélo, je dis pourquoi pas ! Mais il faudrait que tout le monde soit au même niveau. Depuis le début de la mandature, ce compte budgétaire 61.351 est un fantasme. Oui, je travaille beaucoup c'est vrai. J'ai besoin d'avoir un chauffeur qui me dépose et me récupère. Lorsque j'ai des dîners, il me dépose et je prends un taxi pour rentrer. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Abstention ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'**unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

9 ° / 2020 DDCT 21 États spéciaux d'arrondissement — Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021

M. BALADI : Toujours dans le cadre des états spéciaux d'arrondissement, cette délibération détermine les opérations qui doivent être réalisées par les arrondissements sur leur état spécial, voirie, établissement gérés par le Conseil de Paris en plus des équipements de proximité.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Abstention ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'**unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

10 ° / DDCT 23 — Inventaire des équipements de proximité 2021

08 2020 19 — Inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 8^e arrondissement a la charge

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Les deux délibérations sont liées. Comme la loi nous l'impose, il faut mettre régulièrement à jour notre inventaire des équipements dits de proximité. Par exemple le centre sportif Jacqueline Auriol n'est pas un équipement de proximité, mais les bains-douches du 8^e le sont et nous participons au financement de son fonctionnement. Vous avez en annexes tous les équipements sportifs, sociaux, culturels, d'éducation, les espaces verts de moins d'un hectare notamment les

squares Marcel Pagnol et Louis XVI fréquentés par les habitants. La liste vous est soumise avec les directions, les adresses. Je vous propose donc de voter cette liste des équipements de proximité.

Mme LECUYER : J'ai des questions par rapport à ces équipements de proximité. Est-ce que la bibliothèque Europe va déménager ? Cela a été un sujet récurrent. Les locaux du tribunal d'instance vont avoir de nouvelles fonctions. Vont-ils accueillir la bibliothèque par exemple ? Pourrions-nous avoir un point sur la fréquentation des bains-douches et sur la problématique des travaux de l'an passé ? Au sujet de l'ancien INPI (Institut national de la propriété industrielle), le fait de défendre la Nef comme équipement de proximité va être un sujet dont vous allez vous emparer ? Avons-nous confirmation du déménagement du commissariat du faubourg Saint-Honoré et si c'est le cas, les locaux seront-ils récupérés pour le Conservatoire ? Enfin, les habitants s'inquiètent du changement du terre-plein de la place François-I^{er} qui était très joli et a subi des transformations.

Mme d'HAUTESERRE : J'habite l'arrondissement depuis trente ans. Le terre-plein François-I^{er}, c'est la fontaine qui a été refaite ! Cela fait cinq ans...

Mme LECUYER : Ce n'est pas le sujet, je ne l'ai pas vue.

Mme d'HAUTESERRE : Il faut aller la voir.

Mme LECUYER : J'irai la voir, tout à fait. Je profite que c'est à l'ordre du jour, car les habitants de la rue Bayard ont évoqué le sujet avec moi. Quels ont été les travaux ? La barrière en fer forgé a été enlevée paraît-il.

Mme d'HAUTESERRE : Cela fait cinq ans ... Ces travaux ont été entrepris car un résident était venu me voir avec un dossier très épais. Mon prédécesseur n'avait pas été capable de le lancer. Cette fontaine avait été saccagée suite à une mauvaise manipulation d'une personne qui l'a percutée à cinq heures du matin. Mon prédécesseur n'a pas réussi à refaire ce terre-plein. Quand je m'en suis occupé, il a fallu obtenir un budget. Ce budget a été attribué par la Ville de Paris car c'était hors budget de fonctionnement de l'arrondissement, mais comme j'ai argumenté que cette place est exceptionnelle pour l'arrondissement, notamment pour les habitants du quartier, la Ville nous a attribué un budget. Ce rond-point a ainsi été refait. Des photos ont été envoyées et twittées. Certains habitants m'ont écrit pour me remercier d'avoir rénové cette place. Je ne comprends pas alors de quel terre-plein vous parlez ?

Mme LECUYER : Il s'agit du terre-plein central.

Mme d'HAUTESERRE : Cela s'appelle un rond-point Madame... Ce rond-point avec la fontaine a été refait il y a cinq ans. Je vous recommande en sortant de la séance de vous y rendre. Il n'y a pas de problème avec cet espace, qui comprend notamment des arbres, des fleurs et la fontaine. Au regard des photos que j'ai vues, il est même magnifique.

Mme LECUYER : J'irai voir avec les habitants, comme cela nous en reparlerons.

Mme d'HAUTESERRE : Quant à la bibliothèque Europe, elle est en cours d'instruction. Vous savez que durant les trois derniers mois, rien n'a pu bouger. Cette bibliothèque doit intégrer les anciens locaux du tribunal. C'est en cours. Le budget a été voté lors de la dernière mandature. Comme vous le savez, les travaux ne se font pas en un claquement de doigt, mais ils vont être faits. L'essentiel c'est que ce soit programmé et que nous aurons une belle bibliothèque qui s'appellera Jean d'Ormesson.

Concernant les bains-douches, depuis notre arrivée en 2014, nous avons constaté que l'ancienne équipe n'avait pas été à la hauteur des travaux effectués et n'avait pas relevé les dysfonctionnements. Il y a eu des malfaçons et le budget attribué à l'arrondissement a dû pallier chaque année ces travaux mal conçus. Nous devons ainsi rappeler le prestataire. J'ai en outre interpellé le président de Nexity qui avait sous-traité ces travaux. Malheureusement, nous ne pouvons plus faire jouer les garanties. Chaque année, nous sommes obligés de fermer 2 ou 3 mois afin de refaire les travaux de mise aux normes. Nous nous serions bien passés de tout cela car il s'agit d'argent public. Comme vous le savez, malgré la loi Hollande qui empêche les expulsions locatives, un certain nombre de SDF utilisent ces bains-douches.

M. GAUGER : Je précise que cet équipement bénéficie d'un suivi très attentif. Nous avons très régulièrement des réunions de suivi technique auxquelles Madame le Maire et moi-même participons, car il s'agit d'un équipement de la Direction de la jeunesse et des sports. Notre objectif est de proposer la plage horaire d'ouverture au public démunie la plus large possible. Des travaux sont effectués en permanence pour maintenir cet équipement à flot. Nous sommes un des seuls arrondissements à posséder des bains-douches et nous nous en réjouissons. J'en profite pour préciser que le personnel (4 personnes) dédié à cet équipement est extrêmement dévoué.

Mme d'HAUTESERRE : Concernant les locaux du commissariat, ils vont être refaits et seront mis à disposition du Conservatoire, comme nous en avons débattu lors du dernier Conseil d'arrondissement sous la mandature précédente.

Au sujet des anciens locaux de l'INPI (Institut national de la propriété industrielle), voici les dernières informations dont je dispose. Le projet qui sort du lot du bailleur Elogie-Siemp est un mur d'escalade. Initialement plusieurs projets existaient, dont un établissement nocturne pour lequel j'ai fait savoir que je n'étais pas favorable. Nous avons donc opté pour le mur d'escalade et espérons que la convention sera signée rapidement.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'**unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

11 ° / DAC 242 — Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

M. HESSE : L'accès de tous aux œuvres d'art est un objectif majeur de la politique éducative et culturelle de la Ville de Paris. L'Art pour Grandir a permis depuis plusieurs années de créer des relations nouvelles entre services culturels et services pédagogiques et d'animations. Ce programme propose des activités artistiques et culturelles variées. Pour cette douzième édition, six structures reconduisent leur programme, dont l'association Théâtre de la Ville qui poursuit son opération de sensibilisation au spectacle vivant, l'association de la maison ouverte qui gère le théâtre Dunois et qui propose des ateliers de spectacle et des visites tout au long de l'année avec une dizaine d'établissements scolaires de la maternelle au lycée. Nous retrouvons aussi l'association nationale de recherche et d'action théâtrales qui privilégie les prises de parole de groupes d'élèves, l'association de prévention de site de la Villette qui rassemble des établissements publics du Parc de la Villette et qui

intervient dans l'accompagnement social et insertion professionnelle et poursuit un projet passerelle avec des théâtres comme le Théâtre Mouffetard, le Théâtre Dunois et la Gaîté Lyrique. L'art pour grandir comprend aussi le Théâtre de la Marionnette à Paris qui propose des projets de sensibilisation aux arts de la marionnette et l'association le Regard du signe qui propose de déployer un projet par un réseau d'acteurs à destination des élèves d'un réseau éducatif.

Mme SEGOND : Je note qu'aucune des structures culturelles que vous avez citées n'est dans le 8^e. Est-ce qu'une des écoles du 8^e bénéficie d'un de ces dispositifs ?

M. HESSE : Oui, certaines écoles du 8^e bénéficient du dispositif, dont l'école primaire Paul Baudry, l'école primaire Robert Étienne, l'école élémentaire de la Bienfaisance, soit onze au total.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? La délibération est adoptée à **l'unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

12 ° / 2020 DAC 550 — Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

M. HESSE : Au vu du contexte sanitaire qui a perturbé l'exploitation des salles de cinémas, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle à trente établissements cinématographiques dans Paris. La crise sanitaire du Covid-19 a eu de lourdes conséquences sur les salles de cinéma en France et particulièrement pour les salles indépendantes. Dans le cadre du plan de soutien aux acteurs culturels, je vous propose de signer les trente conventions ci-jointes avec trente-cinq établissements cinématographiques parisiens, dont certains sont dans le 8^e arrondissement, ayant pour objet l'attribution de subventions exceptionnelles pour un montant total de 438 000 euros.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée à **l'unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

13 ° / 2020 DAC 591 — Subventions (6.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

M. HESSE : Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, je vous propose par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à deux associations, Accueil Solidarité Saint Augustin et Société du Salon d'automne. Accueil Solidarité Saint Augustin a pour objet l'accueil, l'aide à la recherche d'emploi, la distribution de repas, les soins médicaux aux chômeurs et aux personnes en difficulté et plus largement l'accompagnement social et culturel de ces personnes. L'association du Salon d'automne, une vieille association créée en 1919, a pour objet d'encourager le développement des beaux-arts dans toutes ses manifestations, et ce, tout particulièrement par le biais d'expositions annuelles en France et à l'étranger. Sous proposition de la Mairie du 8^e arrondissement, je vous propose d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin et de 2 000 euros à l'association du Salon d'automne au titre de 2020.

Mme LECUYER : Je me réjouis de ces deux subventions, tout particulièrement de celle de 4 000 euros pour Accueil Solidarité Saint Augustin qui a joué un rôle particulièrement important durant le confinement au bénéfice des personnes en situation de précarité, en poursuivant le ramassage des invendus dans les boulangeries de quartier, la collecte et la distribution de colis alimentaires, en poursuivant aussi les appels téléphoniques réguliers pour répondre à l'urgence. Le nombre de bénéficiaires avait d'ailleurs doublé en un mois. L'association a su aussi maintenir sa braderie solidaire sous un autre format. C'est donc une très bonne nouvelle.

Mme SEGOND : C'est effectivement une très bonne chose, d'autant que la situation sanitaire empêche l'association d'organiser ses braderies annuelles qui représentent 80 % de son budget. Nous ne pouvons que les encourager par ces subventions et encourager les habitants à faire un don sur le site de l'association qui fait un travail remarquable, souvent cité en exemple.

Mme d'HAUTESERRE : Absolument, nous avons d'ailleurs, durant le confinement, distribué les masques offerts par les associations que nous connaissons dans l'arrondissement. Les bénévoles, étant des personnes vulnérables, voulaient continuer leur action. Cela leur a permis de distribuer des repas à des personnes dans le besoin. C'est important que cette association puisse continuer à travailler. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend part au vote ? La délibération est adoptée à **l'unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

14 ° / 2020 DAC 598 — Subvention (4000 euros) à l'association AIFM dans le cadre de l'action culturelle locale du 8^e arrondissement

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

M. HESSE: Dans le cadre du soutien à l'action culturelle locale, je vous propose par le présent projet de bien vouloir apporter notre aide à l'Alliance internationale des femmes de Madagascar, qui est assez active dans la maison des associations du 8^e. Cette association a pour objet de promouvoir la femme malgache afin de valoriser la culture des deux pays sur le plan international en développant des activités de nature culturelle, sociale et humanitaire. La mairie du 8^e arrondissement a fait part de son souhait que cette association bénéficie du soutien de la Ville. Afin de soutenir les projets de cette association, je vous propose de lui attribuer une subvention de 4 000 euros.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à **l'unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

15 ° / 2020 DASCO 34 — Divers collèges — Dotations (1 066 227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Merci Madame la Maire. Il s'agit de la dotation 2021 pour les collèges afin qu'ils réalisent des voyages, des sorties scolaires ou encore des activités éducatives. L'année particulière 2020 et les mesures sanitaires liées à la crise Covid-19 ont eu des répercussions sur les sorties scolaires. Une grande partie de ces sorties culturelles et éducatives ont été annulées. Les collèges vont conserver leur dotation 2019-2020, comme c'est le cas pour Condorcet. Chaque collège public de

l'arrondissement se voit ainsi doté de 2 000 euros. C'est le minimum possible, car notre arrondissement est considéré comme ne comportant pas d'élèves défavorisés. Je vous invite pour ces raisons à voter pour cette délibération.

Mme SEGOND : Le projet de délibération de la DASCO ne précise rien sur les critères statistiques ayant amené à classer ces trois établissements dans le groupe un. Je n'ai pas de doute sur le fait que ces collèges sont plus favorisés que d'autres, mais pour autant a-t-on le moyen de vérifier que ces trois collèges doivent bien figurer dans le groupe un ?

Mme MALACHARD : Il y a effectivement moyen de vérifier.

Mme d'HAUTESERRE : Nous pourrions interroger les services de la Ville concernés. Ils nous apporteront des éléments et nous répondrons par e-mail ou par courrier.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'**unanimité (13 voix)**, je vous remercie.

16 ° / 2020 DASCO 82 – Indemnisation amiable de ZURICH ASSURANCE, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M BALADI : Concrètement, cela signifie qu'une infiltration a eu lieu dans la cours de l'école Louis de Funès. Elle a généré un dégât des eaux dans les parkings et des sous-sols du groupe Avril, dont les locaux donnent au 11 rue Monceau, juste derrière l'école. Cela a occasionné un préjudice de 9 810 euros. Avec une vétusté à 25 % la valeur de préjudice s'élève à 7 357,50 euros. La Ville de Paris a fait une expertise à l'amiable avec la société ZURICH ASSURANCE qui représentait la société Avril. Dans ce processus, la Ville indemnise à hauteur de 7 000 euros cette compagnie d'assurance pour son assuré.

Mme SEGOND : Après les problèmes d'isolation thermique, les infiltrations d'eau. Décidément cette école apporte bien des soucis. Je souhaite savoir pourquoi l'expert de DASCO n'a pas signé le procès-verbal de constatation relatif aux causes et aux circonstances et à l'évaluation des dommages.

M BALADI : Une signature numérique est bien présente. On nous a joint la note de désistement, signée par DocuSign, un procédé pour signer en ligne. Effectivement c'est une bonne remarque, la DASCO n'a pas signé. Je rappelle que le projet d'école avait été fait dans le cadre de la mandature 2008-2014 et que nous en avons hérité.

Mme d'HAUTESERRE : Malheureusement, en tant que Maire et assistant régulièrement à des conseils d'école, j'ai constaté qu'il y avait de nombreuses malfaçons. Les enfants ne doivent cependant pas en subir les conséquences. Nous avons obtenu des budgets de la Ville de Paris pour pallier ces problèmes, notamment la chaleur. L'établissement est superbe mais situé plein sud avec le soleil qui tape sur les vitres en l'absence de volets et de rideaux. Cette année, grâce aux budgets supplémentaires de la Ville, nous avons pu doter toutes les classes de rideaux. Les parents sont satisfaits, mais cela a quand même pris quatre ans...

Mme LECUYER : La Ville de Paris avait voté à ma demande un audit thermique pour les écoles. Y-a-t-il du nouveau par rapport à cela ?

Mme d'HAUTESERRE : Je crois me souvenir que vous aviez posé cette question juste avant la fin de la mandature. Les nouvelles équipes se mettent en place. Les équipes de la mairie centrale en charge de chaque délégation vont venir nous rencontrer et j'évoquerai ce sujet. Comme vous le savez les adjoints ont changé, mais le dossier est toujours en cours. Nous allons évidemment relancer ce dossier et demander plus de détails concernant le diagnostic thermique de tous les établissements scolaires. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**.

17 ° / 2020 DASCO 84 — Divers collèges publics-Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126 257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Ce fonds permet aux collèges dotés d'un service autonome de restauration de faire face à un imprévu, comme un réfrigérateur en panne. Contre une cotisation de 2 % sur les recettes tarifaires, ils peuvent y faire appel notamment pour réparer des équipements de cuisine. Ainsi le collège Condorcet s'est vu attribuer une dotation de près de 18 000 euros pour l'installation d'un four à gaz. Le collège Octave Gréard a pu lui faire réparer sa chambre froide grâce à 2 300 euros de dotation. Pour ces raisons, je vous invite à voter pour.

Mme LECUYER : J'ai une observation qui concerne tous les établissements du 8^e. Nous avons été saisis sur la problématique des allergènes qui ne sont pas mentionnés dans les cantines des collèges. Est-ce que la Mairie du 8^e pourrait faire préciser leur présence dans les menus, comme c'est le cas dans les écoles élémentaires.

Mme MALACHARD : Il me semble que les cuisiniers répondent aux demandes des parents qui doivent préciser les allergies lors des inscriptions scolaires.

Mme LECUYER : C'est une obligation, mais les allergènes ne sont pas mentionnés dans les menus publiés des collèges, comme c'est le cas dans les écoles élémentaires.

Mme MALACHARD : En général, les familles aux enfants allergiques préviennent l'établissement.

Mme LECUYER : Cela n'est pas évident de préciser cela dans un self au collège.

M BALADI : Vous avez raison, mais c'est de la responsabilité de la Ville. Dans les écoles élémentaires du 8^e, cela est bien mentionné.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie

18 ° / 2020 DASCO 90 – Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Les recettes tarifaires des collèges sont mutualisées à hauteur de 50 %. Chaque collège reçoit ainsi une dotation fixée en fonction des repas servis et tenant compte des particularités de chaque établissement. Ainsi le collège Octave Gréard perçoit 70 649 euros et le collège Condorcet 59 991 euros. Je vous invite à voter pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

19 ° / 2020 DASCO 92 – Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Le dispositif en place depuis 2018 est reconduit pour l'année. La délibération annonce que cette année sera mise à profit pour revoir avec les maires d'arrondissement les modalités de ce soutien financier et allouer des objectifs financiers aux caisses des écoles. Cette subvention annuelle versée par la Ville est décidée par le Conseil de Paris. Pour ces raisons, je vous invite à voter pour.

Mme LECUYER : C'est l'occasion d'évoquer la caisse des écoles du 8^e. Pouvez-vous nous dire quels élus siègent au comité de gestion de la caisse des écoles, car cela n'a pas été évoqué lors du dernier conseil d'arrondissement ? En fin de mandature, vous avez accepté d'ouvrir aux parents d'élèves la possibilité de siéger, pouvez-vous nous en communiquer les modalités d'accès et si une communication sera faite auprès des parents d'élèves ?

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr et je le proclame. Effectivement un règlement sera débattu avec mon équipe et l'opposition afin de permettre aux parents qui le souhaitent de participer à la caisse des écoles.

Mme MALACHARD : Le prochain comité de gestion se réunira d'ici la fin de l'année. Nous avons annoncé lors de la campagne électorale que nous reverrons en profondeur la gestion de la caisse des écoles pour mieux associer les parents. Pour cela, nous devons revoir les statuts de la caisse des écoles. Cela nécessite une assemblée générale extraordinaire qui sera prévue d'ici la fin de l'année. Ensuite le conseil d'arrondissement désignera ses membres qui le représenteront au comité de gestion.

Mme LECUYER : Vous parlez des parents d'élèves ou des élus ?

Mme d'HAUTESERRE : Des élus.

Mme LECUYER : Mais ce sont les élus qui modifieront le règlement ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, cela s'appelle un Conseil d'arrondissement, dans le cadre de discussions avec les autres membres du comité de gestion et de l'assemblée générale.

Mme LECUYER : Je n'ai pas bien suivi...

Mme d'HAUTESERRE : Je pense que vous n'avez pas du tout suivi...

Mme LECUYER : J'aurais besoin d'explications sur la refonte du règlement.

Mme d'HAUTESERRE : Une refonte du règlement interviendra. Nous déciderons quels élus siégeront à la caisse des écoles et nous changerons le règlement afin que les parents puissent être associés aux décisions de la caisse des écoles.

Mme LECUYER : Quand allez-vous désigner les élus ?

Mme d'HAUTESERRE : Nous arrivons au mois d'octobre pour le prochain conseil de Paris. Il faut étudier ce qui est faisable sur le plan juridique. Il faut que les choses soient transparentes pour ne pas être accusé de ne pas savoir gérer la caisse des écoles. Il nous reste entre un mois et un mois et demi pour travailler sur ce règlement. Ensuite les élus, dont une élue de l'opposition, comme lors de l'ancienne mandature, et des parents d'élèves seront associés à la gestion de la caisse des écoles. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie infiniment.

20 ° / 2020 DASCO 112 – Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 euros)

2020 DASCO 113 – Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (2 677 299 euros)

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Les deux prochaines délibérations concernant les dotations initiales de fonctionnement, la DASCO 112 pour les collèges autonomes et la DASCO 113 pour les collèges imbriqués avec un lycée. Je vous propose de réunir le vote. La DASCO 112 couvre les dépenses pédagogiques de matériels, les dépenses d'entretien et les fluides, l'électricité et les combustibles. Le conseil d'administration ventile ensuite les dépenses par chapitre budgétaire, hormis certaines dotations affectées à des dépenses précises, comme les équipements et le transport des élèves. Le forfait par élève était jusqu'à présent unique pour tous les collèges et s'élevait à 93 euros. Désormais, il est fixé en fonction d'indicateurs sociaux et de réussite. Il varie de 79 euros à 111,60 euros. Dans notre arrondissement, la fourchette sera plus proche de 79 euros. Pour 2021 la dotation est fixée à 209 000 euros pour le collège Condorcet et à 171 055 euros pour le collège Octave Gréard.

Pour la DASCO 113, il s'agit du pendant de la délibération précédente pour les collèges avec des lycées comme Chaptal par exemple dans le 8^{ème}. Le mode de calcul évolue ici aussi. Du mode de calcul unique à 86 euros, le forfait évolue entre 86 et 103,20 euros par élève, selon les mêmes critères sociaux et de réussite. Dans le 8^e arrondissement, il serait plus proche de 86 euros. Pour ces raisons je vous invite à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur ces deux délibérations ? Je mets aux voix ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Les délibérations sont votées à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

21 ° / 2020 DASCO 117 – Subvention (123 570 euros) à trois collèges au titre du budget participatif des collèges et à un collège au titre du budget participatif parisien

Rapporteur : M. André TILLOY

M. TILLOY : Cette délibération concerne le budget participatif des collèges. Il s'agit d'attribuer 123 570 euros à trois collèges pour des projets votés par des collégiens. Concernant le 8^e arrondissement, il est prévu que le collège Condorcet reçoive 39 978 euros afin de renouveler le mobilier de son centre de documentation et d'information (CDI). Je vous invite à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

22 ° / 2020 DASCO 126 – Caisse des écoles (8^e) - Subvention exceptionnelle (61 000 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD

Mme MALACHARD : Comme vous le savez, la période du confinement due à la Covid-19 a entraîné pendant plusieurs mois la fermeture des établissements scolaires et donc une diminution de la fréquentation des cantines. Les caisses des écoles ont connu une perte de revenus conséquente. Le lent retour des élèves dans les établissements ajouté à la permanence des charges fixes dans les écoles nécessite un besoin de financement de 61 000 euros. Pour ces raisons je vous invite à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

23 ° / 2020 DAE 161 – Salon d’art contemporain et de design sur l’avenue des Champs Elysées (8^e) convention avec la société OREXPO

Rapporteur : Mme Virginie KRIKORIAN

Mme KRIKORIAN : Comme chaque année, deux salons de design contemporain sont organisés. Entre le rond-point des Champs-Élysées et la place de la Concorde, le salon d’automne se tiendra cette année entre le 14 et le 18 octobre. Le salon Art Elysées se tiendra lui entre le 21 et le 26 octobre. Une convention est signée chaque année avec la société OREXPO Paris qui organise ces deux salons. Il est proposé de leur confier à nouveau l’organisation de ces salons. Je vous propose d’accepter la signature de la convention d’occupation qui prévoit une redevance de 204 770 euros.

Mme d’HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ? Je mets aux voix cette délibération 2020 DAE 161. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l’unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

24 ° / 2020 DASES 169 – Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d’intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes

Rapporteur : Mme Sophie-Charlotte DEBADIER

Mme DEBADIER : Les maraudes d’intervention sociale ou MIS accompagnent les personnes à la rue, exclues ou en grande précarité pour les écouter, les soutenir et les mener vers un projet de sortie de rue. Ces maraudes interviennent en complément d’autres maraudes, par exemple celles d’évaluation et d’orientation, tout cela dans le cadre du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Dans ce cadre et dans un premier temps, il a fallu assurer à ces maraudes une nouvelle gouvernance afin d’optimiser la coordination des interventions et tendre à une couverture intégrale du territoire, mettre en place des outils de pilotage et de communication des données. Un cahier des charges a été établi afin de couvrir intégralement le territoire et de renforcer les équipes de maraude, notamment dans le 8^e arrondissement. La maraude d’intervention sociale du 8^e est assurée par l’association des Enfants du canal, grâce à quatre travailleurs sociaux, deux coordinatrices et des volontaires du service civique. Il vous est proposé de voter des subventions pour cinq associations qui assurent ces maraudes sociales, pour soutenir ces finalités et assurer le financement de nouveaux postes. L’association Aurore bénéficiera d’une subvention à hauteur de 229 200 euros, Aux captifs, la libération 79 284 euros, Oppelia 157 389 euros, Emmaüs solidarités 254 892 euros et enfin Les enfants du canal de 118 237 euros. Cela représente bien un total de 839 002 euros. Madame le Maire, mes chers collègues, j’appelle à voter favorablement pour ces subventions.

Mme d’HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l’unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

25 ° / 2020 DU 27 – Acquisition d'une emprise de voirie dans la ZAC Beaujon (8^e)

Rapporteur : M. Jean-Louis BARTHELEMY

M. BARTHELEMY : Dans le cadre de la création de la ZAC Beaujon, le quartier mixte d'équipements publics et de logements sociaux sis rue du faubourg Saint-Honoré, l'aménageur Sem PariSeine doit encore céder une emprise de 72 mètres carrés à la Ville de Paris. Il s'agit d'un volume situé au début de la rue Laure Diebold au pied de l'escalier du bâtiment. La cession s'effectuera au prix de 233 280 euros TTC pour rejoindre à terme le domaine public et communal. Je vous propose d'autoriser la Mairie de Paris à acheter cette emprise au prix prédéfini.

Mme LECUYER : Avec le confinement les travaux ont été ralentis, avez-vous des informations sur la date de fin de la dernière tranche ? Les habitants commencent à être très fatigués de tous les travaux, des problématiques de poussière, de trottoir etc... Un échancier a-t-il été actualisé ?

Mme d'HAUTESERRE : Le projet de la ZAC Beaujon a mis trente ans pour sortir de terre. Je comprends que les habitants en ont assez du bruit et de la poussière. La crise du Covid-19 a retardé nombre de projets et de chantiers. La plupart des chantiers dans notre arrondissement ont six mois de retard. Même s'ils redémarrent, les gilets jaunes constituent une menace car ils peuvent revenir et dans ce cas, les entreprises doivent tout enlever. Quand ils enlèvent le matériel le vendredi, ils ne reprennent que le lundi et perdent deux jours de travail. Le gouvernement et le préfet sont alertés, nous leur demandons de ne pas autoriser les gilets jaunes à se déplacer dans la ZAC Beaujon. D'ailleurs, ils ont voulu pénétrer lors d'une manifestation dans le commissariat de la ZAC Beaujon. La durée des travaux ne dépend pas de nous. L'aménageur désire que cela se termine le plus vite possible car le retard coûte de l'argent. Je ne peux vous donner la date de fin des travaux, mais en tout cas, nous faisons le maximum pour que cela se termine dans un futur proche.

Mme LECUYER : Sur la ZAC, des pavés sont restés très longtemps à portée de main de n'importe qui. Avec la problématique des gilets jaunes, tout le monde était inquiet de voir ce genre de matériaux à disposition. La piste de course devant l'école a disparu pendant les travaux, va-t-elle être remise ? Les dalles devant la piscine n'ont pas été remises en état. Pourquoi ? Il faut aussi solliciter plus d'éclairage, car actuellement cela fait coupe-gorge. Je vous invite à faire remonter cela à la SEMPARISEINE.

Mme d'HAUTESERRE : La première réunion de PARISEINE n'a pas encore été calée et cela n'appartient pas encore à la Ville car il faut d'abord que les services, les adjoints au Maire et nous-mêmes la mettions en place. Le moment viendra où j'aurai à défendre cette parcelle de terrain avec les dalles cassées, mais la Ville de Paris n'étant pas encore propriétaire, nous n'avons pas pu accéder aux travaux. Mais comptez sur moi pour que les choses changent, dès la première réunion avec la SEM, je dirai ce que je pense.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets au vote cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

26 ° / 2020 SG 2 – Convention d'objectifs relative à l'aménagement des espaces publics aux abords du Grand Palais (8^e)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Comme vous le savez, nous aurons le bonheur de recevoir au moins trois épreuves olympiques dans le 8^e arrondissement. Le Grand Palais accueillera l'escrime et le taekwondo. Le cyclisme se déroulera sur les Champs-Élysées, avec éventuellement un projet de sport urbain place de la Concorde. Nous sommes derrière ces jeux car 90 % des équipements utilisés sont existants. Un vrai travail des collectivités va donc avoir lieu pour restaurer et valoriser ces équipements, notamment le Grand Palais qui subira une restauration importante et rouvrira en 2024. En attendant, un palais provisoire sera installé au Champ-de-Mars pour accueillir les événements culturels. Les alentours du Grand Palais vont eux aussi subir des transformations importantes, notamment les travaux ambitieux présentés aujourd'hui. Cinq millions d'euros vont être mobilisés, notamment pour la rénovation du jardin de la Nouvelle-France, la reconfiguration de la traversée piétonne entre le Grand et Petit Palais, la piétonisation de l'avenue Eisenhower dans le cadre d'un accès unique pour le public, la rénovation du trottoir de la rue Franklin Roosevelt au niveau du Palais de la découverte. Nous vous soumettons aujourd'hui cette délibération qui n'est que le premier temps de ce projet. Elle permet la signature d'une convention entre SOLIDEO chargé de la livraison des équipements olympiques, le comité olympique Paris 2024 et la Ville de Paris. Bien sûr Madame le Maire insiste pour que les riverains soient pleinement associés à ces travaux. Sous le contrôle d'André TILLOY, nous aurons aussi à mobiliser le conseil de quartier Triangle d'Or. Une présentation sera faite en mairie. Ces travaux auraient lieu entre le deuxième semestre 2023 et le premier semestre 2024. Je vous invite donc à voter pour cette délibération ambitieuse pour le 8^e.

Mme LECUYER : Qu'en est-il de la création du parc de santé seniors dans le jardin des Champs-Élysées ?

M. GAUGER : J'aimerais faire un point de règlement. Il faut savoir que nous ne pouvons débattre que des délibérations, des contre-amendements et des contre-délibérations. Il n'est peut-être pas nécessaire d'aborder tous les sujets en même temps et à chaque fois. Je vous invite à poser une question le moment venu et je serai très heureux d'y répondre.

Mme LECUYER : En tout cas, je vous aurai posé la question.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il d'autres observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est votée à **l'unanimité (13 voix)**. Je vous remercie.

27 ° / V08 2020 07 – Vœu de Mme LECUYER pour améliorer l'aménagement initial de la "coronapiste" rue d'Amsterdam

Réponse de Jean-Louis BARTHELEMY

Mme LECUYER : Je m'excuse, mais cela va être un peu long. Chers collègues, le vœu que je vous propose est pour améliorer l'aménagement initial de la « coronapiste » rue d'Amsterdam. Comme cela été prévisible, la « coronapiste », initialement provisoire, a finalement vocation à être pérennisée. De nombreuses problématiques liées à l'aménagement initial qui ont été remontées par certains habitants, professionnels et usagers de la rue d'Amsterdam et des rues adjacentes. Je vais vous lister

quelques problématiques. Le carrefour Amsterdam, Moscou, Liège est devenu dangereux du fait de la mise en sens contraire du haut et du bas de la rue d'Amsterdam, qui oblige les flux descendants et montants à se reporter sur les rues de Moscou et de Liège en réalisant des manœuvres souvent accidentogènes. Les importants reports de circulation subséquents sur la rue de Moscou mettent en danger les piétons à proximité de l'école maternelle Moscou. Ces reports de circulation sur la rue de Moscou forment autant de nouveaux flux entrants qui embolissent la place de Dublin, aggravent l'insécurité des traversées piétonnes du carrefour Saint-Pétersbourg, Moscou, Turin et Clapeyron. Ce problème sera du reste exacerbé avec l'arrivée d'une quarantaine d'enfants au 26 bis rue de Saint-Pétersbourg ; puis embouteillent les rues de Saint-Pétersbourg, de Turin et jusqu'à la rue de Florence, où se trouve une école primaire, la place de l'Europe et la rue de Rome. Les dévoiements des lignes de bus n°21 et 95 rue de Saint-Pétersbourg embouteillent le sens descendant, où circulent déjà les lignes n°66 et 80, au demeurant, une partie du trajet de ces quatre lignes double désormais, puis la place de l'Europe, Simone Veil et la rue de Rome. Pour finir, l'interdiction de la circulation générale et la limitation de vitesse rue d'Amsterdam ne sont plus respectées, notamment par les deux-roues. Enfin l'accès à la rue de Londres, notamment ses parkings, nécessite dorénavant un trajet local significativement rallongé. Les sens descendant et montant de la rue d'Amsterdam sont très déséquilibrés en termes de fréquentation cycliste, le sens montant étant peu fréquenté. Il s'agissait là d'un petit état des lieux. Pour sécuriser le cheminement des piétons et des cyclistes, tranquilliser les voies de report de circulation et rétablir la desserte des lignes de bus, je vous propose que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie, Monsieur David BELLIARD, dans un premier temps révise et mette en cohérence l'ensemble du plan local de circulation, automobile et cycliste, du quartier de l'Europe. Je propose aussi qu'il étudie, pour nourrir le débat, les options d'aménagement de la circulation alternatives suivantes : rétablissement de la rue d'Amsterdam en sens unique descendant avec une voie bus descendante et une voie cyclable descendante, la mise en sens unique ascendant « parallèle » de la rue de Saint-Pétersbourg. Autre alternative, le déplacement de la « coronapiste » de la rue d'Amsterdam sur la rue de Saint-Pétersbourg, actuellement plus dangereuse pour les piétons et moins commerçant. Toujours à l'attention de Monsieur David BELLIARD, je sollicite qu'il rétablisse la circulation des lignes de bus n°21 et 95 rue d'Amsterdam, qu'il surélève les traversées piétonnes du carrefour Saint-Pétersbourg, Moscou, Turin, Clapeyron et étendre la superficie piétonne de la place de Dublin, qu'il élargisse la « placette » piétonne au carrefour des rues Amsterdam, Moscou, Liège, qu'il renforce sur la place de Clichy la signalisation amont de la « coronapiste », qu'il bascule en « zone de rencontre », limitation de la vitesse à 20 kilomètres heures et priorité aux piétons, les rues de Moscou et de Florence où se trouvent des établissements scolaires. Je sollicite de Monsieur David BELLIARD qu'il fasse recruter des surveillants supplémentaires pour sécuriser les traversées piétonnes « scolaires » des carrefours Saint-Pétersbourg, Moscou, Turin, Clapeyron et Amsterdam, Moscou, Liège, qu'il végétalise les trottoirs de la rue d'Amsterdam pour finir qu'il sécurise le cheminement piéton et les flux cyclistes sur la place de l'Europe - Simone Veil. Il s'agit de propositions afin que la Ville de Paris revoie la « coronapiste » de la rue d'Amsterdam. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Madame LECUYER, cela ne vous a pas échappé que vous n'êtes que conseillère d'arrondissement et que vous vous permettez de vous adresser directement à l'adjoint au Maire de Paris...

Mme LECUYER : Je m'adresse à vous afin que vous fassiez remonter ces propositions au Conseil de Paris. Vous avez la possibilité de défendre ces sujets.

Mme d'HAUTESERRE : Bien sûr, j'en ai défendu un certain nombre. Je vais maintenant donner la parole à Jean-Louis BARTHELEMY qui suit le dossier, car il habite dans l'arrondissement et le quartier.

M. BARTHELEMY : Madame LECUYER, merci pour ce travail d'analyse très approfondi, mais parfois j'ai l'impression de réentendre l'analyse que j'avais faite au dernier conseil d'arrondissement. Nous travaillons déjà activement sur ce dossier, depuis le lendemain de la mise en place de la « coronapiste ». Votre vœu n'apporte pas de nouveautés par rapport à votre dernière intervention au mois de juillet et à notre réponse au précédent conseil d'arrondissement. La plupart des demandes reprennent nos engagements et nos réflexions déjà en cours. En particulier, la révision du plan local de circulation, nous avons déjà annoncé le passage en zone 30 du quartier. Des réunions techniques préparatoires ont déjà eu lieu, avant le précédent conseil d'arrondissement, et se poursuivront. Cela sera l'occasion de revoir la largeur des trottoirs, de réaménager la place de Dublin, de sécuriser les voies piétonnes et les abords des trottoirs.

Deuxièmement, le rétablissement en sens unique de la rue d'Amsterdam descendant avec une piste cyclable, le sens ascendant se faisant rue de Saint-Pétersbourg, c'est une des options effectivement étudiées par les services suite à notre saisine. Elle sera probablement écartée, pour les impacts générés, en particulier rue de Rome. Le déplacement de la piste rue de Saint-Pétersbourg serait un itinéraire qui ne conviendrait pas aux 6 000 cyclistes quotidiens. Cela risquerait de déplacer les problèmes sur la rue de Rome plutôt que de les résoudre. Rétablir les lignes de bus ? Nous partageons cette priorité et nous sommes soutenus par la RATP qui ne parvient plus à réaliser l'offre contractuelle, avec un retard mesuré de trois à cinq minutes sur ce tronçon du trafic des bus. Quant aux zones de rencontre rues de Moscou et de Florence, nous avons effectivement réclamé la création de rues aux écoles et nous y reviendrons dans un des vœux suivants. Végétaliser les trottoirs rue d'Amsterdam est absolument contradictoire avec le souhait de préserver la situation antérieure.

Bref, nous avons déjà initié une action sur le quartier de l'Europe, je le répète avant le précédent conseil d'arrondissement qui a pour vocation de rétablir un plan de circulation apaisé, en travaillant sur trois axes. Cela consiste effectivement à l'amélioration de la « coronapiste », à la mise en place de zones 30 et de zones de rencontre pour les écoles ainsi que des éléments supplémentaires de confort et de sécurité pour tous les habitants. Comme l'a précisé Madame le Maire, c'est un sujet que je suis avec une attention particulière, car j'habite le quartier, mes enfants circulent et vont à l'école dans le quartier, et je prends le métro matin et soir à la Station Liège. Je propose donc de voter contre ce vœu qui est déjà redondant avec mes actions.

Mme MICHEL : Je trouve que ce vœu est un peu redondant avec ce qui a été dit au précédent conseil. Je n'ajouterai pas plus à ce que j'ai dit précédemment, si ce n'est que les services de Monsieur BELLIARD sont en lien avec la mairie du 8^e. Des réunions ont lieu. J'ai sollicité Jean-Louis BARTHELEMY à ce sujet. Des projets de réunions publiques existent, il est important que toutes les associations comme Paris en selle qui m'ont contactée, les riverains, les commerçants, nous élus, mais également la mairie centrale et le cabinet de Monsieur BELLIARD soient parties prenantes. Il faudra pour cela qu'il y ait des projets. Je pense nécessaire d'attendre que ces projets soient validés, que toutes les études soient terminées pour ensuite les proposer lors d'une réunion publique aux habitants et à tous les acteurs concernés.

Mme LECUYER : Monsieur BARTHELEMY, puisque vous évoquez le fait que vous aviez déjà un certain nombre de pistes avant le conseil d'arrondissement de juillet, pourriez-vous communiquer vos avancées sur ce sujet, car je n'ai pas eu de retour à mon e-mail ? Quand on est saisi par les riverains, il faut avoir des choses à leur répondre par rapport aux projets en cours.

M. BARTHELEMY : Comme le dit Madame Athénaïs MICHEL, nous sommes effectivement partisans d'une concertation. Néanmoins, dans l'état actuel des travaux, les services de la Ville n'ont pas les données quantifiées nécessaires et suffisantes pour pouvoir nous faire des propositions. Dès que nous

aurons une réponse construite des services de la Ville, nous pourrions effectivement envisager une concertation avec les riverains et les associations.

Mme d'HAUTESERRE : Une réunion de concertation a eu lieu avec les services de la Ville début septembre qui étudient la pérennisation de cette piste. Des personnes domiciliées rue d'Amsterdam souhaitent aussi qu'elle reste active. La Ville est à l'écoute, elle doit faire un sondage par rapport au nombre de voitures et de vélos qui l'utilisent. Évidemment, la RATP essuie un manque à gagner, car les bus n'y passent pas. Comme je l'ai rappelé lors du dernier conseil, le problème du report de circulation rue de Moscou avec une école est problématique sur le plan de la sécurité. Les services ont acté cela. Une étude est en cours et nous sera proposée lors d'une réunion publique, car comme l'a souligné Jean-Louis BARTHELEMY, il faut que tous les acteurs du quartier soient consultés, et notamment des parents qui nous ont envoyé des propositions. Nous sommes donc à l'écoute de toute proposition pour améliorer la vie du quartier qui est très impacté actuellement. Je fais confiance aux services de Monsieur BELLIARD. Ils ne nous ont pas donné un plan définitif, parce que cela s'est passé en juin, puis juillet c'étaient les vacances et l'école était fermée. Septembre est arrivé, il faut leur laisser un délai pour qu'ils puissent ensuite nous faire un rapport et nous proposer des concertations avec les habitants, les commerçants et bien sûr les familles. Ce vœu est donc rejeté. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu.

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELEMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Athénaïs MICHEL)

28 ° / V08 2020 08 – vœu de Mme LECUYER pour mettre un terme aux violences récurrentes dans le secteur des Champs-Élysées

Réponse de M. Vincent BALADI

Mme LECUYER : Il s'agit donc d'un vœu pour mettre un terme aux violences récurrentes dans le secteur des Champs-Élysées. Ce sujet date il est vrai d'un mois, mais malheureusement la situation risque de se reproduire. Le vœu que je vous propose a pour objet de mettre un terme aux violences récurrentes dans le secteur des Champs-Élysées. Dans la nuit du dimanche 23 au lundi 24 août 2020, 16 agents des forces de l'ordre ont été blessés, 12 magasins attaqués, une quinzaine de véhicules dégradés et 148 personnes interpellées, principalement dans le secteur des Champs-Élysées, en marge des rassemblements de supporters consécutifs à la défaite de l'équipe du Paris Saint-Germain en finale de la Ligue des champions. De telles atteintes aux biens et aux personnes sont récurrentes dans le secteur en marge de certains événements ou rassemblements. Ces violences prévisibles auraient donc dû être mieux anticipées. C'est vrai qu'elles l'ont été un petit peu mieux le dimanche qui a suivi. Il n'empêche que ces exactions, ces dégradations et ces vols interviennent par ailleurs alors que les habitants du secteur des Champs-Élysées sont très choqués et indignés par leur caractère répétitif et que les commerçants sont pour beaucoup déjà en grave difficulté du fait des préjudices économiques cumulés de la crise des gilets jaunes, de la grève dans les transports de décembre 2019 et des mois suivants et de la crise sanitaire persistante de la Covid-19. Nul ne peut accepter une prétendue fatalité. Je vous propose que la Maire de Paris et le Préfet de police de Paris, Madame Anne HIDALGO et Monsieur Didier LALLEMENT, organisent une réunion de travail conjointe, avec les élus de

l'arrondissement et les représentants des principales associations de commerçants concernées pour arrêter dans les meilleurs délais les mesures à prendre et les actions à mener d'urgence pour que de telles violences ne se reproduisent plus jamais dans le secteur des Champs-Élysées. Il s'agit que tous les élus soient associés à ces réunions pour être informés.

M. BALADI : Nous sommes tous favorables pour mettre un terme aux violences récurrentes dans le quartier des Champs-Élysées. Je rappelle juste que tous les vendredis tous les maires d'arrondissements concernés sont conviés par le Préfet de police qui a le pouvoir de police à Paris, afin d'échanger sur les dispositifs de sécurité prévus pour sécuriser les manifestations. Les associations des commerçants du quartier sont représentées comme le comité des Champs-Élysées ou le comité George V. La Maire du 8^e arrondissement a lancé, vous l'avez certainement entendu, un message très clair au lendemain des débordements du 23 août au lendemain de la finale de la ligue des champions, plus aucune manifestation ne doit être autorisée sur les Champs-Élysées. Ce message semble avoir été entendu le samedi 12 septembre, mais il faut rester prudent devant les messages appelant aux rassemblements cet automne, compte tenu du caractère spécifique des Champs-Élysées qui n'existe nulle part ailleurs.

Mme LECUYER : Simplement, il s'agit d'informer les élus du 8^e sur les dispositifs mis en place .

Mme d'HAUTESERRE : Vous consultez vos e-mails de temps en temps je pense ? Le vendredi après-midi, une réunion est organisée par le Préfet dans l'enceinte même de la Préfecture de police avec les Maires d'arrondissements, les parlementaires sénateurs et députés, les comités des commerçants qui informent ensuite tous les commerçants. Parfois, malheureusement, même le Préfet ne peut pas être certain des parcours, car s'ils sont déposés, certains groupes ne les respectent pas. Malheureusement les forces de l'ordre se sont retrouvées avec des groupes à part, dont les plus violents. Samedi dernier, nous avons pu éviter les débordements car le Préfet avait mis des effectifs comme je l'avais demandé. Il a adapté le dispositif en fonction de la mobilité des casseurs. Malheureusement, je le dis ici comme je le pense, il ne pourra pas le faire tous les samedis, parce que cela nécessite beaucoup d'effectifs, plus de 6 000 agents notamment. De tels effectifs ne peuvent pas être déployés systématiquement. C'est la raison pour laquelle, j'ai déclaré que je ne pensais pas que la population et les commerçants accepteraient une « troisième saison » gilets jaunes. Cela fait deux ans que nous supportons ces rassemblements. Tous les samedis ont lieu des rassemblements de gilets jaunes. On en parle moins parce qu'ils ne se situent pas dans le périmètre symbolique de la capitale, les Champs-Élysées, mais ils sont toujours présents. J'espère que nous n'aurons plus à subir de tels débordements car vu la situation aussi bien sanitaire qu'économique de notre pays, nous n'allons jamais nous en remettre. À peu près deux cents commerces déposent le bilan dans notre arrondissement. Vous pensez bien que le ministre de l'Intérieur, le Préfet de police, tout le monde essaie de tout faire afin qu'ils ne reviennent pas, notamment dans les quartiers les plus touristiques.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

Départ de M. Jean-Pascal HESSE (pouvoir à M. Vincent BALADI). **A LA MAJORITE (12 voix)**, le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Sophie SEGOND, Mme Athénaïs MICHEL)

29 ° / V08 2020 09 – Vœu de Mme LECUYER pour concerter et informer l'ensemble des parties prenantes sur tout projet d'aménagement des abords d'une école dans le 8^e arrondissement

Réponse de Mme Delphine MALACHARD

Mme LECUYER : Ce vœu vise à informer l'ensemble des parties prenantes sur tout projet d'aménagement des abords d'une école dans le 8^e arrondissement. David BELLIARD, Adjoint écologiste à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, a récemment annoncé l'aménagement des abords de quatre-vingts écoles de Paris d'ici la fin du mois de septembre, parmi lesquels les abords de l'École Active Bilingue maternelle et primaire Monceau avenue Van Dyck dans le 8^e. Je souhaiterais que David BELLIARD informe les élus du 8^e arrondissement et la communauté éducative du contenu précis du projet d'aménagement, qu'il explicite les raisons ayant présidé au choix de cette école, alors que d'autres écoles pouvaient apparaître prioritaires et concertent dorénavant les élus d'arrondissement, mais vous allez peut-être me dire que ce sujet a été évoqué avec vous, et les communautés éducatives pour tout projet d'aménagement des abords d'une école dans le 8^e arrondissement. Pourquoi cette école et pas d'autres, quels sont les éléments qui déterminent le choix ?

Mme MALACHARD : Ce vœu fait suite aux aménagements de l'école bilingue avenue Van Dyck et aux annonces de l'exécutif sur de nouvelles écoles concernées. Il faut relativiser la nature de l'aménagement avenue Van Dyck, car il s'agissait surtout de pérenniser des installations provisoires. Une prochaine phase supprimera donc les barrières pour la mise en place d'entraves définitives. Dès que nous avons pris connaissance de l'affichage sur les grilles du parc Monceau, les panneaux rue aux écoles, nous les avons fait retirer dès le lundi. La signalisation verticale reste elle contrainte par le code de la route, la rue piétonne, les panneaux interdits aux voitures. Conformément à notre programme, nous avons proposé de travailler sur de nouvelles écoles. Les services de la Ville travaillent désormais sur les scénarios possibles pour ces rues aux écoles. Prochainement une réunion va se tenir avec David BELLIARD sur ces sujets. Nous consulterons bien évidemment ensuite les conseils de quartier concernés, la communauté éducative et les riverains. Si je peux me permettre d'ajouter, ce serait bien que vous arrêtiez de vous adresser directement à David BELLIARD avec le logo de la mairie du 8^e arrondissement, car vous êtes conseillère d'arrondissement du 8^e. Je vous remercie et pour toutes ces raisons, je vous invite à voter contre.

Mme MICHEL : Simplement au niveau de la forme, pourquoi avoir précisé que David BELLIARD était adjoint et écologiste ?

Mme LECUYER : Je m'excuse, j'ai fait une erreur.

Mme d'HAUTESERRE : Qui est pour ? Qui s'abstient. Qui est contre ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRİKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION : 1 (Mme Sophie SEGOND)

31 ° / V08 2020 10 – Vœu de Mme LECUYER pour remettre en état le parc Monceau et restaurer ses grilles afin de revaloriser le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du site

Réponse de Mme Virginie KRIKORIAN

Mme LECUYER : il s'agit d'un vœu pour la remise en état des grilles du parc Monceau afin de revaloriser le patrimoine architectural et paysager exceptionnel du site. Le vœu que je vous propose concerne le parc Monceau qui vous le connaissez, est un des plus beaux jardins dont la Ville de Paris a la charge, fréquenté aussi bien par les riverains que par les Parisiens et les touristes, cet écrin de huit hectares est un lieu à haute valeur patrimoniale, historique, paysagère et environnementale. Il comprend des constructions classées monuments historiques, notamment la rotonde à colonnes érigée par l'architecte néo-classique Claude-Nicolas LEDOUX et les grilles monumentales en fer forgé rehaussé d'or aux quatre portes signées par l'architecte éclectique Gabriel DAVIOUD. Ce patrimoine du parc Monceau est malheureusement dégradé depuis de nombreuses années par l'usure du temps, les incivilités, parfois même des actes de vandalisme et l'insuffisance des moyens matériels et humains alloués à son gardiennage comme à son entretien. Sa qualité patrimoniale et paysagère, ainsi que ses fonctions écologique et récréative s'en trouvent, aujourd'hui malmenées. Je vous propose donc que Adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine, de l'histoire de Paris et des relations avec les cultes, Madame Karen TAÏEB, et l'Adjoint à la maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, indiquent les mesures qui pourront être prises et les actions qui pourront être menées par la Mairie de Paris, et suivant quel calendrier, pour remettre en état le parc Monceau et restaurer ses grilles afin de revaloriser le patrimoine architectural et paysager exceptionnel de ce site, notamment en actualisant l'audit patrimonial du parc Monceau et de ses grilles, en rendant public le compte rendu de la mission menée en 2011 par le cabinet GATIER-PASCAL, en étudiant l'option complémentaire ou alternative du mécénat pour financer les travaux de restauration et en concertant les différentes parties prenantes, associations, conseils de quartier, élus dans le cadre de réunions publiques. J'ai déjà défendu ce vœu en conseil de Paris.

Mme KRIKORIAN : Merci Madame LECUYER de ce rappel de ce patrimoine historique. Il est bon de rappeler aux habitants la richesse immobilière dans laquelle ils habitent. Je fais partie de ce quartier Monceau, donc j'y suis particulièrement attentive. La Mairie du 8^e s'était déjà intéressée la question, vous vous en souvenez. Une estimation financière avait d'ailleurs été faite pour la rénovation des grilles. Le budget est colossal, estimé en 2012 à quatre millions d'euros. Actuellement il est compliqué de prioriser ce projet par rapport à d'autres priorités. Néanmoins, il existe des solutions. Nous préconisons de recourir au fonds pour Paris. Il s'agit d'un outil mis en place par la Ville de Paris pour recueillir des financements privés en faveur de la rénovation du patrimoine parisien. C'est un appel au mécénat pour aider la collectivité à défendre son patrimoine immobilier. À elle seule, la Mairie ne peut pas assurer un tel niveau de dépense. Nous en avons discuté avec Monsieur NAJDOVSKI, nouvel adjoint en charge des espaces verts, qui semble ouvert à cette solution, sous réserve de l'arbitrage de la Maire de Paris. Il nous revient désormais de séduire des mécènes. Passons à l'action sur ce sujet, ce qui n'est pas simple et qu'il va falloir argumenter. Néanmoins nous pouvons agir là-dessus. Je propose de répondre contre cette proposition pour aller sur d'autres actions plus efficaces.

Mme LECUYER : Je m'excuse, mais j'évoque l'option complémentaire ou alternative du mécénat pour financer la restauration, le Fonds pour Paris en fait partie.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

32 ° / V08 2020 11 – Vœu de Mme LECUYER pour préparer au plus vite l'avenir du bassin du collège Condorcet

Réponse de M. Grégoire GAUGER et de Mme Delphine MALACHARD

Mme LECUYER : il s'agit de l'avenir du bassin du collège Condorcet. Le vœu que je vous propose a pour objet de préparer au plus vite l'avenir du bassin du collège Condorcet. Le bassin du collège Condorcet est fermé depuis 2018 du fait du vieillissement de ses installations. Je suis intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet en conseil de Paris, dont la dernière fois en novembre 2019. Je vous propose que l'Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques, M. Pierre RABADAN, et l'Adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et des nouveaux apprentissages, en charge du Conseil de Paris, Patrick BLOCHE informent les élus des besoins en créneaux de piscine dans l'arrondissement, réalisent une étude approfondie de la faisabilité d'une municipalisation du bassin dans la perspective d'une ouverture au public, réalisent concomitamment une première étude de l'option alternative « de repli » qui pourrait consister à transformer le site en salle multisports pour les collégiens de Condorcet et concertent les élus et la communauté éducative pour préparer au plus vite l'avenir du bassin. Je vous remercie.

M. GAUGER : Madame LECUYER aime bien s'approprier les dossiers déjà suivis par l'exécutif.

Mme LECUYER : Vous avez suivi ce dossier ?

M. GAUGER : Vous pouvez me laisser m'exprimer sans me couper systématiquement la parole? Nous allons, la majorité de cette mairie, voter contre ce vœu, puisque ce dossier est déjà entre les mains de l'exécutif de l'Hôtel de Ville, la mairie du 8^e arrondissement et l'Éducation nationale. Je vais en profiter pour rappeler quelques éléments importants. Tout d'abord, vous demandez à être informée sur les besoins en créneaux de piscine. Rappelons que l'âge moyen des piscines à Paris est plus vieux que cinquante ans, c'est-à-dire plus vieux qu'une centrale nucléaire. Nos piscines sont vieillissantes et en sous-effectif complet. Nous n'avons rien dans le 8^e, maintenant nous avons la piscine Jacqueline Auriol sur laquelle ont été priorisées les écoles privées et publiques du 8^e en termes de créneau et nous avons la plus large ouverture de tout Paris pour le tout-public. Une étude avait été demandée et mandatée par Madame le Maire et moi-même en 2015 auprès des services de la DJS, rendue le 6 juillet 2015, et qui avait notamment révélé, j'en cite quelques extraits, « *particulièrement difficile en termes de contenu et d'enseignement pédagogique, les caractéristiques ne sont pas adaptées, les services et les équipements d'un tel projet sont extrêmement lourds, voire impossible pour la mise en conformité des équipements techniques* » Je cite également l'« *l'organisation générale du bassin ne correspond pas du tout aux normes d'hygiène de la Ville de Paris, zone de déchaussage, séparation des circuits pieds nus, pieds chaussés, marche, pédiluve, vestiaires, douches, installations techniques*

sous-dimensionnées » etc. Évidemment ces éléments avaient été portés à connaissance de la direction du collège Condorcet alors en place. Ceci étant dit, nous avons actuellement un travail fait en concertation. Des propositions avaient été apportées, mais l'Éducation nationale ne les avait pas suivies. Elles ont été remises à la Direction de la jeunesse et des sports, à l'adjoint en charge des affaires scolaires. Je sais que ma collègue Delphine MALACHARD suit ce dossier de très près. Elle a échangé avec les associations de parents d'élèves et également avec l'adjoint au Maire de la Ville de Paris en charge de ces questions. Ce dossier est suivi et vous pouvez être assurée que nous ferons au mieux dans l'intérêt des enfants de ce collège du 8^e.

Mme MALACHARD : J'ai effectivement échangé plusieurs fois, dont voici quinze jours avec Patrick BLOCHE. J'ai reçu début septembre un de vos amis Emmanuel GARROT en charge de ce dossier. Nous en discuterons la semaine prochaine avec Patrick BLOCHE et tous les délégués aux affaires scolaires. Nous vous tiendrons informée et en reparlerons lors du prochain conseil d'arrondissement. C'est un dossier important, car le 8^e dispose de peu d'équipements sportifs, contrairement au 18^e par exemple.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

Mme Sophie SEGOND ne prend pas part au vote

33 ° / V08 2020 12 – Vœu de Mme SEGOND relatif à l'amélioration de la signalisation routière rue de Ponthieu

Réponse de M. Jean-Louis BARTHELEMY

Mme SEGOND : Mon premier vœu porte sur l'amélioration de la signalisation routière rue de Ponthieu. Il suffit de s'asseoir à une des terrasses des deux brasseries qui font l'angle rue de Ponthieu et rue du Colisée pour voir qu'un vrai problème est présent. En fait de nombreuses voitures se moquent de la circulation routière et empruntent la rue de Ponthieu à contresens, entre la rue du Colisée et la rue de la Boétie, malgré le panneau de signalisation. De multiples voitures ne respectent pas la priorité à droite lorsqu'elles arrivent depuis l'avenue Matignon, au carrefour entre les rues Ponthieu et Jean Mermoz. C'est la raison pour laquelle je vous ai présenté ce vœu, afin qu'une concertation soit menée par la Marie du 8^e, les riverains et les commerçants de la rue de Ponthieu ainsi que le conseil consultatif du quartier Saint-Philippe-du-Roule afin de trouver des solutions concrètes pour l'amélioration de la signalisation routière et qu'au terme de cette concertation, des moyens d'amélioration de la signalisation routière soient mis en place. Dans l'attente, les forces de l'ordre doivent mener davantage d'interventions sur cet axe.

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement les incivilités sont toujours présentes. J'ai été alertée tout au début de la mise en place de ce tronçon de la rue de Ponthieu qui, rappelons-le, est inversé pour

éviter les rodéos que connaissaient les habitants de ce quartier. Je rappelle que quinze établissements de nuits sont présents sur six-cents mètres. En concertation avec les habitants et les commerçants, nous avons pu revoir ce tronçon de rue. Il est vrai que malgré les changements de panneaux toujours plus grands, disposés à gauche ou à droite, les incivilités existent. À tel point que lorsque je me suis rendu sur place, une voiture a pris le sens unique. S'agissant d'une zone trente, elle ne roulait pas trop vite. Je me suis approché du conducteur et lorsque je lui ai fait remarquer qu'il avait pris le sens unique, il m'a répondu « *Alors la meuf ? J'ai toujours fait ça et je continuerai à le faire* ». Nous l'avons signalé à la Police et à la Ville. Dans un premier temps, des forces de l'ordre ont été mises en place, mais malheureusement il n'est pas possible d'en mettre tous les jours à cet endroit. Les riverains le savent bien, les commerçants aussi. Nous avons à nouveau signalé ces incivilités. Actuellement, tout le monde ne respecte pas le code de la route. Malgré cela, une partie des habitants de l'autre partie de la rue de Ponthieu nous demande de mettre le même dispositif que sur le tronçon de la rue du Colisée afin de ne plus avoir de rodéos nocturnes, car cela perturbe toute la population du quartier. Je laisse maintenant Jean-Louis répondre sur le fond.

M. BARTHELEMY : Merci Madame SEGOND pour ce vœu. Comme vient de le rappeler Madame le Maire, sous la précédente mandature, une partie de la rue de Ponthieu dans sa portion centrale, a bénéficié d'une reconfiguration actuellement plébiscitée par les habitants et les commerçants, alors qu'elle avait été critiquée et crainte pendant la consultation initiale. À tel point que l'ensemble des riverains souhaite que toute la rue bénéficie du même traitement. Cela sera bien le cas au cours de cette mandature. Dans ce cas, les travaux donneront l'occasion de traiter les carrefours avec les rues Jean Mermoz et du Colisée signalées dans ce vœu. Cette proposition avait d'ailleurs été déjà faite par la Préfecture de police lors de la commission du plan de circulation de mars 2018. Dans ce cadre, étant donné que ce vœu intègre déjà la proposition de la Mairie, je propose de le refuser.

Mme d'HAUTESERRE : Nous sommes à l'écoute, mais cela ne va pas se faire comme cela. Vous savez que le petit tronçon entre la rue du Colisée et la rue de Ponthieu nous a pris trois ans. Au départ ce fut compliqué de faire accepter notre projet par les habitants, mais maintenant chacun nous réclame de faire la même chose sur toute la rue de Ponthieu. Le petit tronçon nous a coûté 370 000 euros. Nous allons demander à la Ville, qui va s'impliquer dans ce projet, de nous allouer un budget supplémentaire pour poursuivre les travaux jusqu'à la rue de Berri afin de répondre à la demande. Vous serez associés à la consultation et au projet bien sûr.

Mme MICHEL : Une précision, les services de Madame le Maire seraient très ouverts sur le sujet. Si une consultation est prise par la Mairie et plaît au plus grand nombre dans l'intérêt général, ils seraient ravis de pouvoir intégrer cela au PIM et je voterai pour.

Mme d'HAUTESERRE : Le budget en question s'appliquera entre la rue de la Boétie et la rue de Berri ainsi que sur un autre tronçon entre l'avenue Matignon et l'avenue Franklin Roosevelt. Deux tronçons supplémentaires sont concernés par le budget supplémentaire. Ce n'est pas le sujet ce soir. Au PIM, j'ai des priorités. Comme vous le savez, la mairie centrale n'a pas un budget extensible, des priorités de la nouvelle mandature s'appliquent à certains projets qui seront dévoilées en temps voulu et seront passées en PIM. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 3 (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie SEGOND, Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

34 ° / V08 2020 13 – Vœu de Mme SEGOND pour lutter contre l'usage détourné de protoxyde d'azote

Réponse de M. Vincent BALADI

Mme SEGOND : Je suis sûre que c'est un sujet qui vous interpelle. Nous l'avions rapidement évoqué au mois de juillet, c'est celui de l'usage détourné de protoxyde d'azote. Nous avons tous remarqué que, dans le 8^e arrondissement, cet usage détourné se développe particulièrement chez les adolescents et les jeunes adultes. Évidemment, cela constitue un problème de santé publique, qui provoque des comportements euphorisants source de troubles à la tranquillité et à l'ordre public. C'est aussi un problème environnemental. C'est la raison pour laquelle je vous propose ce vœu qui interdit l'usage de protoxyde d'azote sur les voies publiques du 8^e arrondissement et notamment dans le quartier que nous venons d'évoquer, Madame le Maire. Ce vœu vise aussi à interdire la vente de protoxyde d'azote aux mineurs dans le 8^e arrondissement. La Ville de Paris, le Conseil régional d'Île-de-France et le rectorat doivent aussi mettre en place des actions de pédagogie pour prévenir l'usage détourné de protoxyde d'azote par les collégiens, étudiants et apprentis du 8^e arrondissement.

M. BALADI : Effectivement, ce gaz est très nocif pour le système nerveux et peut provoquer des arrêts cardiaques. Certains secteurs de l'arrondissement sont particulièrement touchés, les Champs-Élysées où se déroulaient des rodéos de trottinettes, désormais limités par le bridage des trottinettes obtenu au Conseil de Paris par Mme d'HAUTESERRE ainsi que la Majorité. Malheureusement, les arrêtés d'interdiction, comme le confirment les retours de la Police, ne semblent pas produire les effets escomptés. Je rappelle aussi que les arrêtés des interdictions ne peuvent pas être faits par le maire d'arrondissement, mais par le Préfet de police, à Paris. Ils déplacent en outre le plus souvent en province le problème. Les commissaires, ainsi que commissaires adjoints et services de police du 8^e interrogés, ont jugé inutile que le Préfet de police prenne une mesure analogue pour le 8^e. Une solution plus efficace consisterait à permettre aux policiers de dresser un constat contre les individus utilisant le gaz hilarant, comme cela est fait pour ceux en état d'ébriété. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion prévue le 2 octobre avec le Procureur de Paris et les maires d'arrondissement. La proposition de vœu n'est donc pas valable, car le conseil d'arrondissement n'a pas de pouvoir de police.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION : 1 (Mme Catherine LECUYER)

35 ° / V08 2020 14 – Vœu de Mme SEGOND pour l’installation de boîtes à livres dans le 8^e arrondissement

Réponse de M. André TILLOY

Mme SEGOND : Il s’agit de l’installation de boîtes à livres dans le 8^e arrondissement. Je sais que le 8^e a déjà une boîte à livres, mais je souhaitais simplement qu’à travers ce vœu nous puissions développer ce dispositif en consultant les conseils de quartier et en l’accompagnant d’actions de promotion auprès des familles. C’est la raison pour laquelle j’é mets le vœu que soit implantée une boîte à livres dans chacun des sept quartiers correspondant aux ressorts de nos conseils consultatifs dans le 8^e. À défaut, la mairie du 8^e les fera installer elle-même. L’emplacement sera négocié préalablement avec les conseils consultatifs de quartier concernés. Il est aussi demandé que la Région Île-de-France et la Ville de Paris mènent des actions spécifiques auprès des collégiens, lycéens et apprentis du 8^e pour faire connaître les emplacements des boîtes à livres et encourager leurs usages. Enfin, il s’agira que les actions de promotion et les usages soient réalisés par tout moyen dans le 8^e, notamment sur le site et le journal municipal, les associations familiales, etc.

M. TILLOY : Merci Madame la conseillère de me donner l’occasion de parler d’un sujet sur lequel nous travaillons déjà. L’installation d’une boîte à livres, vous ne l’indiquez pas dans votre vœu, a déjà été décidée dans le square Marcel Pagnol avec Madame le Maire et le Conseil de quartier Saint-Augustin. Le mobilier est fabriqué depuis plusieurs mois. Son installation a été retardée tout d’abord à cause des gilets jaunes, ensuite par la Covid-19. Les services de la Ville n’ont ainsi pas pu effectuer les travaux, en premier lieu pour des enjeux de santé publique puis pour protéger les agents qui ont dû prioriser leurs tâches. L’emplacement a été choisi par le Conseil de quartier et l’installation aura lieu dans les prochaines semaines. Nous sommes en contact avec une association pour poursuivre l’installation de boîtes à livres dans l’arrondissement, en concertation avec les conseils de quartier qui le souhaiteront. Le présent vœu me paraît donc superflu.

Mme d’HAUTESERRE : Parfait, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s’abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d’arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d’HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION : 1 (Mme Catherine LECUYER)

36 ° / V08 2020 15 – Vœu de Mme SEGOND pour lutter contre l’affichage publicitaire sauvage dans le 8^e arrondissement

Réponse de Mme Virginie KRIKORIAN

Mme SEGOND : Ce vœu concerne la lutte contre l’affichage publicitaire sauvage dans le 8^e arrondissement. Comme vous le constatez, l’affichage publicitaire sauvage est une plaie dans l’arrondissement puisqu’il utilise les barrières de chantier, les devantures de commerces fermés et cela

constitue une gêne évidente contre laquelle je souhaiterais que la Préfecture de Police engage une action et qu'il soit tenu une liste publique des marques et établissements promus par cet affichage sauvage par la Mairie du 8^e pour dénoncer ces pratiques illégales. Je souhaite que le texte de ce vœu soit transmis à la Mairie de Paris et au Préfet de police.

Mme KRIKORIAN : Madame SEGOND, c'est l'occasion de remonter un vœu qu'avait fait Jeanne d'HAUTESERRE au Conseil de Paris. Elle s'était d'ailleurs fortement exprimée sur ce sujet. La difficulté est la confusion entre ce qui relève de la Préfecture de Police et ce qui relève de la Ville de Paris. Les services de la propreté de la Ville assurent à la fois les missions d'enlèvement des affiches sauvages, mais aussi la recherche des auteurs de ces campagnes sauvages. Une transmission est faite au procureur afin de recouvrir ces frais. La procédure demande donc du temps et le bénéficiaire continue d'afficher tant que la procédure n'est pas finie. Il faudrait mettre en place une amende civile afin que la Ville s'adresse directement au bénéficiaire de la campagne illégale. La réponse faite à Mme d'HAUTESERRE en novembre 2019 était qu'il fallait une intervention du gouvernement, une étude de la solution par le Sénat pour que nous puissions intervenir plus rapidement. Si vous avez l'opportunité d'intervenir auprès du Gouvernement, nous y serions favorables. C'est peut-être plus cette voie qu'il faut étudier. Je propose de voter contre, car ce n'est pas le bon canal pour intervenir, au vu des précédentes interventions de notre maire.

Mme LECUYER : J'ai fait deux vœux au Conseil de Paris sur ce sujet. J'ai été ravie de voir que vous me suiviez en novembre 2019 avec un vœu bis. Je me suis particulièrement mobilisée sur ce sujet au moment des incidents avec les gilets jaunes, puisque nous avons tout le 8^e arrondissement recouvert d'affiches sauvages apposés par des agences de street marketing qui ont pignon sur rue et travaillent pour de grandes marques. Effectivement la Ville de Paris a eu une réponse très laconique, en disant qu'elle avait conscience de la problématique et qu'elle était très engagée sur le sujet. Elle a ajouté qu'elle n'avait pas les moyens d'empêcher les agences de street marketing d'œuvrer. Je vous propose Madame SEGOND de compléter votre vœu en demandant à la Ville de communiquer régulièrement sur le bilan de son action en matière d'affichage sauvage, mais aussi sur ses interventions auprès du Gouvernement pour renforcer l'arsenal juridique à sa disposition. Sous réserve de l'adoption de cet amendement, je voterai pour ce vœu.

Mme d'HAUTESERRE : je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

37 ° / V08 2020 16 – Vœu de Mme SEGOND pour la sécurisation des pistes cyclables du Boulevard Malesherbes

Réponse de M. Jean-Louis BARTHELEMY

Mme SEGOND : Il s'agit de la sécurisation des pistes cyclables du Boulevard Malesherbes. Toute personne ayant fait du vélo ou de la trottinette sur ce boulevard sait qu'il s'agit de pistes cyclables

extrêmement accidentogènes, compte tenu de l'état de la chaussée, déformée et avec des trous. Les pistes cyclables ont été tracées au sol de part et d'autre du boulevard. C'est une piste montante et descendante. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que la Mairie de Paris procède à la réfection totale du Boulevard Malesherbes en remplaçant la chaussée actuelle par des matériaux permettant d'absorber les bruits générés par le trafic intense sur cet axe routier privilégié pour l'entrée et la sortie de la Capitale. Je souhaiterais aussi que les pistes cyclables soient sécurisées en apposant au sol au moins un marquage plus visible.

Mme d'HAUTESERRE : Vous savez que cet axe est un axe préfectoral. Voici quelques années, nous avons proposé une piste cyclable. Les Architectes des Bâtiments de France (ABF) nous l'ont interdit, tout comme de mettre un revêtement autre que les pavés. Les pavés sont plus bruyants qu'une chaussée bitumée, mais nous sommes tenus de respecter le règlement. La Commission du Vieux Paris défend actuellement toutes les voies pavées et nous n'avons pas la possibilité de mettre un autre revêtement.

M. BARTHELEMY : Je n'ai rien à ajouter à ce que vous venez d'exposer. Je propose donc de voter contre ce vœu pour lequel les éléments ont déjà été exposés et nous avons déjà essayé un refus.

Mme d'HAUTESERRE : Qui est pour ? Qui est contre ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

38 ° / V08 2020 17 – Vœu de Mme SEGOND relatif au budget participatif

Réponse de M. André TILLOY

Mme SEGOND : Mon dernier vœu concerne le budget participatif. La crise sanitaire a retardé les projets en cours, au nombre de huit dans le 8^e, sauf erreur de ma part. Dans un souci de transparence, j'aimerais que les membres du Conseil d'arrondissement émettent le vœu que les habitants, en particulier les membres du conseil consultatif du quartier, soient tenus informés de la réalisation et de l'évolution du calendrier des projets décidés dans le cadre du budget participatif, par tout moyen que vous considérez opportun, comme le site de la Mairie ou le journal municipal.

M. TILLOY : Je suis ravi de l'implication grandissante des habitants à travers le dispositif du budget participatif. Pour mémoire, Madame le Maire Jeanne d'HAUTESERRE a été une des premières à soutenir cette idée qui fait maintenant partie du paysage démocratique. D'ailleurs l'information sur les projets des budgets participatifs n'intéresse pas seulement les membres du conseil de quartier, mais l'ensemble des habitants de l'arrondissement et de Paris. C'est d'abord disponible sur le site de la Ville de Paris budgetparticipatif.paris.fr, bien connu par les personnes qui s'intéressent aux budgets participatifs pour y avoir déposé ou consulté des projets. D'autre part, le budget participatif n'est pas le seul sujet qui intéresse les habitants de Paris. Ainsi il ne me semble pas justifié de reproduire cette information sur le site de la Mairie de Paris ou sur le site ou le journal du 8^e, sauf à reconstruire

l'intégralité des sites ou des journaux de la Ville de Paris. En conséquence, ce vœu ne me semble pas utile.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient, qui ne prend pas part au vote.

A LA MAJORITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement **rejette** le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 12 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Mme Virginie KRİKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI et le pouvoir de M. Jean-Pascal HESSE, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Catherine LECUYER, Mme Athénaïs MICHEL)

39 ° / Q08 2020 04 – Question orale de Mme SEGOND relative à l'arrivée des habitants des 84 logements construits dans les anciens locaux de l'INPI rue de St Pétersbourg/rue d'Amsterdam

Réponse de Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme SEGOND : Ma question est relative à la question des 84 logements construits dans les anciens locaux de l'INPI inaugurés par vous-même et Monsieur Ian BROSSAT. J'aimerais savoir quel est l'impact de cette opération sur les écoles maternelles et primaires de ce quartier. En outre, si mes informations sont bonnes, dans ce programme immobilier social, des F5 et des duplex ont été réalisés. Pouvons-nous savoir à qui ces appartements ont été attribués, non nominativement et dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), mais au regard de l'ancienneté des demandes, tranches de revenus, etc. ?

Mme d'HAUTESERRE : Faire l'inauguration avec Yan BROSSAT m'a valu des centaines de demandes. Les gens me disent : « *Vous connaissez l'adjoint au Maire au logement, nous aimerions avoir un logement dans votre arrondissement.* » L'arrivée des familles au 26 bis rue de Saint-Pétersbourg, s'est faite tardivement en raison de la crise sanitaire. Les personnes ne pouvaient pas en effet aménager avant le mois de juillet. Cela a causé des soucis pour l'inscription des enfants à l'école. Leur arrivée a permis d'empêcher des fermetures de classe. Comme vous le savez, malheureusement entre 2010 et 2014, plus de 5 000 personnes ont quitté l'arrondissement. Dois-je vous rappeler que le budget de fonctionnement dépend complètement du nombre d'habitants dans l'arrondissement. Cette arrivée a effectivement empêché des fermetures de classe. Les enfants ont été répartis dans les écoles Moscou, Florence et Bienfaisance. Trente-six élèves supplémentaires ont été accueillis en cette rentrée. Sous cette mandature, afin de faire face aux tensions sur les écoles du quartier, une nouvelle école polyvalente de huit classes va être construite au 25-27 rue de Constantinople. La mairie centrale a préempté l'ancien garage Citroën. Les travaux de démolition et de dépollution sont en passe de débiter. Les travaux de construction de l'école devraient commencer d'ici 2022. Votre question porte sur la diffusion de données sur les occupants des F5 et des duplex dont la Mairie du 8^e ne dispose pas. Seul le bailleur a ces informations qui ne sont pas diffusables en raison de la protection des données personnelles. Vous le savez certainement, lorsque 100 logements émergent d'un programme, l'État en prend cinquante. Les cinquante comprennent le 1 % logement et le Droit au logement opposable (Dalo). La Préfecture de Région relogé les sans-abri. La mairie centrale en prend vingt-cinq.

La Maire d'arrondissement que je suis en conserve, comme sur ce programme, au maximum dix logements. Je dois vous rappeler qu'effectivement plus de 1 500 demandeurs de logements habitent dans l'arrondissement. Des familles sont dans des situations difficiles du fait de la crise. Beaucoup de cadres moyens se retrouvent dans des situations très précaires, car ils n'arrivent plus à payer leur loyer. Nous recevons donc énormément de demandes. Du fait de l'article dans *Le Parisien*, nous sommes débordés par les demandes. Que ce soit la Ville ou moi-même, nous n'avons pas la possibilité de donner un logement à toutes les familles qui vont devoir quitter l'arrondissement. Vous disposez maintenant d'un droit de réplique.

Mme SEGOND : Merci Madame la Maire pour vos explications. Effectivement, les cadres moyens ne sont pas les seuls concernés, car j'imagine que tous les élus ont été interpellés par e-mail ou des amis et parents travaillant dans les secteurs directement touchés par la crise sanitaire, notamment les personnes qui travaillent dans le spectacle. Cela pose de graves problèmes sociaux. Vous faisiez référence à l'augmentation des demandes, notamment auprès de l'association Saint-Augustin, je crois qu'effectivement, nous sommes au cœur du problème. Je déplore comme vous que vous n'ayez que très peu de marge de manœuvre sur l'attribution de ces logements sociaux. Je pense en effet que vous allez devoir trancher de plus en plus de dossiers dans cet arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Je profite de l'occasion pour expliquer comment se passe une commission d'attribution. Le bailleur social nous informe des logements libérés et disponibles. Il nous est demandé de sélectionner trois dossiers à proposer pour la commission. Nous envoyons ces trois dossiers au bailleur social. Ensuite le bailleur social réunit une commission indépendante avec une vingtaine de personnes et les dossiers ne sont plus traités nominativement, mais par un numéro. Cette commission comprend des personnes avec ou sans étiquette, élus. Ils examinent les déclarations d'impôts ou d'autres informations. Cette commission, qui siège au sein même du bailleur social, demande des informations. Les membres décident alors si le dossier est acceptable ou non. Il est avéré, j'ai pu l'observer, que des demandes de logement parviennent de propriétaires qui louent leur logement. Ils sont éliminés d'office. Certains ne déclarent pas les revenus ou d'autres disposent de revenus inférieurs au regard de la catégorie du logement attribué. Cet examen se passe ainsi en toute transparence. Ensuite, quand les dossiers sont sélectionnés, les personnes visitent le logement. Les dossiers sont classés par numéro d'attribution. Nous avons eu quelques cas où les familles refusaient le logement proposé, car il se trouvait au rez-de-chaussée, trop loin du métro, etc. Nous avons géré ce type de situation, mais malheureusement nous n'avons pas assez de logement pour les 1 500 demandeurs habitants l'arrondissement. Certaines familles attendent depuis dix ans ou habitent dans vingt mètres carrés à cinq. J'interpelle régulièrement la Ville, dont Ian BROSSAT. Certaines personnes ne souhaitent pas du tout quitter l'arrondissement et nous ne disposons pas assez de logements pour pouvoir contenter toutes les familles. Certaines ont en effet grandi dans l'arrondissement, ont bénéficié des crèches et des écoles et ne veulent pas le quitter. Elles renouvellent leur demande chaque année afin qu'elle reste valable et dans le circuit.

40 ° / Q08 2020 05 – Question orale de Mme SEGOND sur la transition écologique à la mairie du VIII^e arrondissement

Réponse de Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme SEGOND : Ma dernière question porte sur la transition écologique à la mairie du 8^e. Je constate avec grand plaisir que nous avons abandonné les bouteilles plastiques au profit de bouteilles en verre. Je ne peux que m'en féliciter, puisqu'effectivement nous devons tous évoluer vers un nouveau modèle économique et social et de développement durable, pour renouveler nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux

du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux. Il me semble que le 8^e arrondissement doit prendre toute sa part dans l'effort que mène notre nation pour parvenir au respect des Accords de Paris sur le climat et contribuer à la transition écologique de notre pays. Dans ce contexte, quelles sont les mesures concrètes que vous, Madame la Maire, entendez prendre pour permettre la transition écologique des services de la mairie de notre arrondissement ?

Mme d'HAUTESERRE : Penser global, agir local, c'est la devise qui guide nos actions afin de réduire notre empreinte carbone au sein des services. Nous avons mis en œuvre ces dernières années nombre de mesures environnementales. Le règlement intérieur que nous venons d'adopter, privilégie la dématérialisation des dossiers. Nous limitons au maximum les impressions au sein du cabinet. Les bouteilles et verres en plastiques ont été supprimés au profit des verres et carafes, comme vous le soulignez, même si les contraintes sanitaires ont parfois nécessité un retour en arrière afin de respecter les gestes barrière. Par ailleurs, une réunion sera organisée prochainement avec le comité de pilotage du nouveau plan d'alimentation durable, avec Madame Audrey PULVAR et abordera notamment le plan de sortie du plastique. Les agents des services utilisent désormais un véhicule électrique pour effectuer leurs missions entre la Mairie et les équipements. J'utilise moi-même un véhicule hybride. Aucun des élus de la Majorité ne vient en voiture à la Mairie. Nous allons prochainement installer des ruches dans les jardins de la Mairie afin d'offrir un refuge aux abeilles et favoriser la pollinisation. Le journal municipal est imprimé sur du papier issu de forêts gérés durablement. Nous irons plus loin l'an prochain, en demandant au prestataire de recourir à un imprimeur utilisant des fibres recyclées et certifiées ISO 14001 pour le recyclage des encres. La distribution du journal se fait le plus souvent à pied ou en voiture propre. Le marché des traiteurs exige une limitation du volume des emballages et privilégie les matériaux recyclés ou biodégradables pour les contenants à usage unique. La cour de la Mairie n'est pas un îlot de chaleur à proprement parler, mais les contraintes sont fortes notamment pour la salle des conférences. Nous allons examiner des modalités pour le rafraîchissement. La caisse des écoles est également un gisement de réduction de notre empreinte carbone. La préparation d'un repas végétarien émet 70 % de gaz à effet de serre en moins. Cette année scolaire sera marquée par le passage d'un à deux repas végétariens par semaine. Vous disposez Madame SEGOND d'une réplique de cinq minutes maximum si vous le souhaitez.

Mme SEGOND : Je vous remercie de ce catalogue exhaustif des efforts faits par la Mairie du 8^e dans ce domaine. Je note avec beaucoup de satisfaction que le passage à deux repas végétariens faisait partie de nos propositions. Je vous en félicite. Nous pourrions réfléchir ensemble à d'autres suggestions, comme l'installation d'ateliers de réparation d'objets d'occasion. Ce sont des expériences menées dans d'autres mairies en France. Merci beaucoup Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous en prie. Pour information, nous avons rencontré et soutenu une petite association qui répare des objets cassés. Elle s'était installée à côté de l'église Saint-Augustin, place du Guatemala. Cela a bien fonctionné. Les habitants étaient très satisfaits.

Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 3 novembre à 19 heures et le nouveau règlement intérieur s'y appliquera.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h40.


Jeanne d'HAUTESERRE